

Association d'entraide des personnes accueillies en
protection de l'enfance de la Seine Saint Denis

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2021



Accompagner jeunes et adultes sur le chemin de l'autonomie



ORDRE DU JOUR

Partie statutaire :

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2020
- Approbation des rapports et affectation du résultat de l'année
- Présentation du rapport d'activité
- Vote des rapports
- Renouvellement et élection du conseil d'administration
- 1ère réunion du conseil d'administration pour l'élection des membres du bureau et arrêté du 1er calendrier des prochaines réunions

SOMMAIRE

- Introduction
- Rapport moral
- Rapport financier
- Le processus d'admission à Essor
- Les services hébergement :
 - Coteaux
 - Cimes
 - Accueil transitoire
 - Canopée
- Le service insertion
- Le partenariat
- Le service ATLHO
- Le service Culture Sport et Loisirs
- Le service technique

INTRODUCTION

Cette année 2020 est marquée par la crise sanitaire qui affecte encore, à l'heure où je vous écris, l'ensemble de la planète. Cette pandémie mondiale aura révélé, pour ne pas dire confirmé une fois de plus, que les plus précaires se retrouvent encore une fois, les plus touchés. Notre territoire, discriminé, montré du doigt, a démontré qu'il était aussi capable d'une belle solidarité et d'initiatives, audacieuses, inattendues, pour relever les différents défis que nous avons dû relever. Durant cette période nous avons dû mener plusieurs combats pour essayer de limiter les répercussions découlant de ce contexte où tout un pays, absolument pas préparé à ce scénario, s'est arrêté de fonctionner.

C'est ainsi, qu'en interne, notre association a cherché dans le cadre du premier confinement à maintenir sa présence au côté des publics que nous accueillons et accompagnons sur nos différents dispositifs. Notre préoccupation première fut donc de proposer une organisation de travail compatible avec le premier confinement et l'ensemble des mesures découlant de la distanciation sociale, des consignes sanitaires drastiques qui l'accompagnèrent et de la quasi-impossibilité de se déplacer, sauf motifs impérieux.

Pour assurer la sécurité de toutes et de tous, un protocole sanitaire protecteur pour les usagers et les salariés, dès le 4 mars 2020, a été mis en place par la gouvernance, et nous avons accentué les contacts téléphoniques et les échanges par courrier électroniques, avec les adhérents que nous accompagnons. Complémentairement, un système articulant périodes de présence et de « télétravail », a permis de maintenir la continuité de l'activité. Cette organisation d'ailleurs s'est souvent adaptée aux aléas des absences de salariés découlant du COVID19 et des dispositions prises par les pouvoirs publics (contamination, cas contact, fermeture des écoles et des garderies), mais aussi des craintes justifiées quant aux ravages et à la circulation de ce virus.

Nos interventions se sont aussi transformées et nous avons priorisé nos déplacements et la venue dans nos locaux, autour de critères impérieux comme : l'aide alimentaire, les démarches administratives permettant le maintien ou le renouvellement des droits, les problèmes techniques dans les logements, l'aide à la personne (détresse psychologique, violence, le soutien en cas de maladie...), l'accès aux études, le soutien à la parentalité et les interventions financières.

Les travailleurs sociaux, soutenus par les cadres et la direction, confrontés à la difficulté d'assimilation des messages de prévention relatifs à la lutte contre la circulation du COVID 19 et des aspects sanitaires, ont pris l'initiative d'élaborer des tutoriels concernant certains de leurs aspects et des règles de distanciation.

Mais cette année est aussi marquée par la poursuite des négociations entamées avec le Conseil Départemental, sur la mise en place d'une « Convention Pluriannuelle d'objectif et de Moyen » (CPOM). Les échanges préparatoires ne nous ont pas permis de finaliser ce document avant la fin de cette année, comme initialement prévu et sera donc un chantier prioritaire pour 2021.

Concernant le contexte extérieur et parmi les éléments les plus significatifs, la mise en sommeil des services publics a entraîné une rupture dans la continuité des droits, dont certains de nos adhérents en subissent encore les conséquences. L'arrêt de l'économie a mis à rude épreuve les étudiants et nos adhérents engagés dans des formations en alternance et allant jusqu'à la perte de leur emploi.

Concernant notre secteur, le fonctionnement des structures d'hébergement et les processus d'accès au logement ont eux aussi été impactés par cette crise. Dans ce contexte, nous avons décidé de façon unilatérale de nous engager dans une politique de maintien dans le logement, bien au-delà des durées d'hébergement prévues sur nos dispositifs et de rassurer les personnes inquiètes quant à leur avenir. Cette décision politique et humanitaire a aussi trouvé un écho au sein des réseaux et dans le cadre de nos différents engagements militants.

C'est ainsi que notre association, dès le début de la crise sanitaire, a porté au sein du collectif « Cause majeur ! », dans lequel elle est engagée, ce message rejoignant d'autres voix et débouchant sur plusieurs interpellations par communiqués de presse ou de contacts directs auprès des pouvoirs publics, pour demander la mise en place d'un moratoire sur les « sorties sèches » (sans solutions), post état d'urgence. Ce vœu fut aussi porté au sein du département de la Seine Saint Denis dans un communiqué de presse similaire, unissant pour la première fois, le secteur de l'Accueil de l'Hébergement et de l'Insertion et l'inter association IDEE 93 regroupant les structures œuvrant dans la protection de l'enfance. Nous verrons comment ces actions seront entendues, dès la levée de cette disposition.

Pour conclure cette introduction et avant de laisser place au déroulé de ce rapport d'activité, de l'année 2020, je tiens à exprimer, en mon nom et celui du Conseil d'Administration, nos sincères remerciements aux salariés de l'association pour leur engagement et leur mobilisation, durant cette période particulièrement incertaine et compliquée dans sa gestion. Nous aurons pu grâce à eux, continuer d'assurer nos missions et une présence indispensable en direction de nos adhérents.

Merci aussi à nos partenaires institutionnels pour l'appui qu'ils nous auront apporté dans cette période, qu'il soit logistique, technique et/ou financier.

Pour l'association.

Jean-Claude CORAZZA,

Directeur général

RAPPORT MORAL

Bonjour à toutes et à tous et merci de vous être déplacés.

Une fois de plus, je suis très honorée de présenter mon rapport moral en ma qualité de présidente d'ESSOR 93, association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance de Seine-Saint-Denis (ADEPAPE 93) qui existe depuis plus de quarante-neuf ans. Je le suis d'autant plus que son bilan d'activité est dense malgré cette période sanitaire particulièrement difficile sur des aspects budgétaires contraignants.

Actuellement encore, elle peut être remise en question sur cette identité son fondement profond mais nous tenons tant bien que mal.

Il suffit de voir le déroulement des deux dernières années où nous avons dû faire face à plusieurs évènements avec des incidences plus ou moins graves sur le fonctionnement de l'association. C'est ainsi que nous avons perdu deux postes de cadres, sur l'enveloppe du Conseil Départemental et avons mené d'après discussions préparatrices à l'établissement d'une « convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens » qui devait être signée fin 2020, avec ses représentants pour conserver l'identité de l'association et ne pas devenir simplement un gestionnaire de dispositifs.

D'autres évolutions interviendront sur l'année 2021, comme le transfert et la transformation du service CSL, créé il y a quelques années et qui développait régulièrement et transversalement aux différents dispositifs des offres d'animation, de loisirs, de sorties, d'ateliers culturels et de rencontres sportives pour rompre l'isolement des adhérents et usagers de notre association. Il sera dorénavant dévoué totalement au dispositif Altho.

Cependant, en dépit de ces moments complexes, il est important de noter que l'association n'a perdu ni son identité ni sa vocation principale : aider les personnes anciennement et encore prises en charge en protection de l'enfance dont le devenir reste à parfaire.

Et en plus, elle poursuit tant bien que mal ses missions au profit des personnes qui la sollicitent et dont le devenir justifie que nos partenaires institutionnels dont le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis représenté par l'Aide Sociale à l'Enfance et les services de l'ETAT représentés par la DRIHL, continuent de s'engager à nos côtés en nous apportant leurs concours financiers au travers des subventions qu'ils nous accordent.

C'est d'ailleurs dans un souci de parachever cet accompagnement proposé aux personnes accueillies que l'association ne cesse d'adapter ses services et d'innover.

C'est aussi cette richesse humaine qui va au-delà des motivations salariales pour les salariés et de l'investissement personnel pour les administrateurs et autres bénévoles qui mettent leur vie personnelle de côté pour répondre présent à Essor 93 lorsque c'est nécessaire.

Quant à moi, mon engagement demeure inébranlable tant au sein du département qu'en dehors.

Je souhaiterais faire connaître notre association à plus de monde et l'emmener aussi loin que je pourrais.

Mais si Essor 93 a pu traverser ces périodes et particulièrement la crise sanitaire liée au Covid 19, c'est grâce à ce dévouement indéniable des salariés, des administrateurs et de toutes ces personnes dont la mobilisation est incontestable depuis toutes ces années et j'aimerais que l'on retienne cette force de notre association caractérisée par le dévouement et la mobilisation sans lesquels aucun de nous ne serait là aujourd'hui.

Au-delà de toutes ces considérations, je tiens à remercier personnellement et au nom de tous les administrateurs une fois de plus l'équipe de direction qui sans ménagement se bat. Et croyez-moi je ne leur facilite pas toujours la tâche en ma qualité de présidente. Nous pouvons les applaudir.

Je vous remercie pour votre attention.

Amandina ADJIBI,
Présidente.

RAPPORT FINANCIER

L'association Essor 93 fonctionne essentiellement grâce aux subventions accordées par :

Le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis,

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRHIL) pour l'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT) et le dispositif d'Alternative à l'Hôtel (ALTHO).

Les modalités de versement de la subvention principale versée par le conseil départemental sont définies dans l'article 6 de la convention annuelle signée le 17 avril 2018 et s'effectue par douzième.

Le versement tardif des douzièmes de la subvention départementale a eu un impact sur les comptes de l'association. Afin que l'association puisse continuer de fonctionner, nous avons dû supporter en 2020 des frais financiers pour un montant total 977,72€.

L'essentiel des recettes de l'association proviennent de :

- Subvention du Conseil Départemental pour : 2 535 617 euros,

Le montant comprend une prime « Covid » de 10 718€ ainsi qu'une diminution de 100 000€ imposé par le département.

- Subvention de l'ALT pour : 260 584 euros,
- Redevances versées par les résidents pour la participation aux frais d'hébergement, de charges d'énergie et charges locatives pour : 129 592 euros,
- Subvention ALTHO pour : 797 511 euros.

Le montant de la subvention accordée au titre de l'exercice 2020 est de 791 370€ dont l'excédent 2019 de 95 097€. Nous avons également reçu 1 900€ de prime « Covid19 » et 4 241€ supplémentaire permettant à l'association de palier aux dépenses « Covid19 ».

Le total des recettes de l'association pour 2020 s'élève à 3 890 845 €, alors que le total des dépenses est de 3 399 146 €.

Les éléments les plus significatifs sont :

Le financement FSL de 55 000€ ainsi qu'une diminution de la subvention départementale de 100 000€.

Nous avons également eu 1 187 jours d'arrêt représentant 77 420,94€ perçus.

Les postes vacants en 2020 représentent 317 998,25€ (dont cotisations sociales) de subvention non utilisée.

La crise sanitaire ainsi que le personnel manquant ont eu comme conséquence de diminuer l'activité de l'association et donc les charges représentant 106 574,50€.

Ainsi, les comptes de l'association affichent pour l'année 2020 un excédent de 491 738,50€.

Immobilisations incorporelles :

MAJ BDD	500 euros
---------	-----------

Immobilisations corporelles :

Agencement installation site de Gagny	0 euros
---------------------------------------	---------

Rénovation appartements :	5 950 euros
---------------------------	-------------

Matériel bureau et informatique :	3 458 euros
-----------------------------------	-------------

Immobilisations financières :

« Dépôts de garanties appartements » : Au cours de l'exercice 2020, nous avons résilié 6 baux et en avons signé 6 nouveaux. Nous avons récupéré 3 dépôts de garantie auprès des bailleurs. Cela entraîne une augmentation de 1 577,53 euros, et porte le solde du compte au 31/12/2020 à 94 005,05 euros.

Evènements au cours de l'exercice :

La convention triennale avec le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Cette convention a été prolongée par un avenant pour l'année 2021 avec une subvention diminuée de 100 000€.

Une prime a été accordée en 2018 à l'ancien Directeur Général de l'association pour un montant total de 81 813,80€ brut. En 2019 nous avons reçu le remboursement de 43 970€ brut, le solde a été reçu en 2020.

Depuis le 07 décembre 2020, les salariés sont représentés par le comité social et économique (CSE).

Procédure toujours en cours à l'encontre de l'ancienne DRHAF concernant l'indemnité de départ à la retraite dépassant la CC 66, soit 66 272€ brut.

Evènements postérieurs à l'exercice :

L'association élabore avec le conseil départemental un CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) qui devrait débuter le 1er janvier 2021 et durer 5 ans.

L'impact des mesures décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 devrait être limité pour l'association.

Le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Yayah BOW-BARRY,
Trésorier de l'association

Le processus d'admission à ESSOR 93

Les candidatures :

Les candidats sont invités à prendre contact auprès du secrétariat de l'association afin de déposer une demande auprès du service insertion ou hébergement. Il est alors vérifié que la candidature correspond à nos critères (être majeur et bénéficiant ou ayant bénéficié de l'ASE du 93). Les coordonnées du candidat sont enregistrées et diffusées au chef de service concerné par la demande. Un entretien téléphonique est alors effectué pour recenser les premiers éléments de la situation. Puis, un rendez-vous est fixé.

Le service hébergement :

Nous avons proposé cette année, 47 plages de rendez-vous. Les candidats qui nous ont sollicités avaient 18 ans pour 33 demandes et dans leur vingtième année pour 14 demandes.

42 personnes ont honoré le rendez-vous proposé et 5 ne se sont pas présentées. Suite aux entretiens d'évaluation effectués, 26 personnes ont été admises.

Concernant les ménages qui n'ont pas été admis, il existe plusieurs motifs :

- 4 ont été réorientés vers des structures plus adaptées en raison d'un besoin d'accompagnement plus renforcé ou nécessitant une prise en charge particulière.
- 2 n'ont pas donné suite à leur demande et nous n'avons pas eu de nouvelle.
- 2 ont refusé l'accueil
- 5 sont admissibles et le processus d'admission était en cours au 31/12/20.
- 3 sont en cours d'évaluation au 31/12/20.

Pour la première année depuis longtemps, nous constatons une diminution de demande. En effet, nous avons eu plusieurs départs de personnes hébergées mais nous ne sommes pas parvenus à compenser la vacance par de nouvelles entrées. Depuis octobre 2020, nous adressons mensuellement un mail à l'ensemble des partenaires accompagnant des personnes pris en charge par l'ASE, pour informer de nos disponibilités d'accueil.

A contrario, nous avons été amenés à refuser de prendre en compte environ 30 demandes de personnes âgées de 19 ans car ce public ne fait pas partie de la convention avec le département.

Le service insertion :

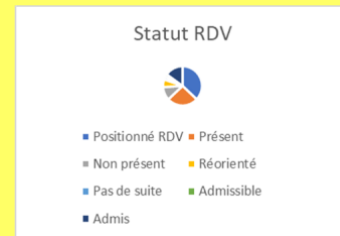
En 2020, 164 créneaux de rendez-vous ont été proposés par le service.

- 64 personnes ont été positionnées sur les rendez-vous proposés.
- 19 personnes ne se sont pas venues au rendez-vous.
- 45 personnes se sont présentées aux rendez-vous proposés.
- 11 personnes ont été réorientées vers des partenaires plus adaptés.
- 4 personnes n'ont pas donné suite en refusant les pistes proposées.
- 4 personnes étaient admissibles dans le service mais n'ont pas donné suite au rendez-vous pour la signature de la convention d'évaluation de l'accompagnement social personnalisé.
- 26 personnes ont été admises dans le service.

Concernant les âges représentés, sur les 64 personnes positionnées :

- 42 candidats avaient + de 21 ans.
- 22 candidats avaient - de 21 ans.

QUELQUES CHIFFRES



En 2019, 149 plages de rendez-vous ont été proposées ; 15 créneaux de plus ont été rajoutés en 2020 pour « capter » le maximum de demandes des personnes dans un contexte économique et social toujours plus complexe et en lien avec les fins de prise en charge des services de l'ASE.

En 2019, sur les 38 personnes qui se sont présentées aux rendez-vous :

- 24 candidats avaient + de 21 ans.
- 14 candidats avaient - de 21 ans (22 en 2020).

Les plages horaires proposées en 2020 sont toujours instruites en connaissance des problématiques rencontrées par le public, orienté et accueilli au sein du service insertion. Qu'il soit hébergé chez un tiers, en FJT ou encore en errance ; intérimaire, en CDI, en service civique ou encore scolarisé ; le public pour lequel le service intervient est hétérogène et peut ainsi se projeter sur les différents créneaux horaires proposés : matins ou après-midis.

La procédure d'admission n'a pas changé : après un appel de la personne, qui exprime sa demande au secrétariat de l'association, la personne chargée d'accueil s'assure des critères requis pour l'entrée dans le service (majorité et fin de prise en charge ASE 93). Puis, la cheffe de service rappelle rapidement la personne pour échanger avec elle lors d'un entretien d'évaluation téléphonique.

Ce premier entretien téléphonique évalue la recevabilité de la demande en fonction des critères requis et permettra d'aboutir ou non à un entretien physique.

La personne chargée de l'accueil poursuit les rappels de rendez-vous la veille, par texto, auprès des candidats positionnés. En 2020, sur 64 personnes positionnées sur les rendez-vous proposés, seules 45 personnes se sont présentées pour le 1er entretien d'évaluation physique.

19 personnes ne se sont pas venues au rendez-vous. Ce chiffre reste sensiblement le même que celui de l'année dernière (22 personnes) pour 60 personnes positionnées et 38 se sont présentées en 2019 et 31 personnes ont été admises. Les raisons de cet écart (non venues) résident toujours dans la précarité des situations des personnes : errance, recherche de mise à l'abri, absence de ressources, difficultés d'hébergement, recherche d'emploi...

Les personnes sont « encombrées » par des motifs essentiellement liés aux besoins primaires (recherche de soutien alimentaire...) et ne parviennent pas à se concentrer et donc à se projeter sur un rendez-vous, même le lendemain, car l'urgence du quotidien prend le pas sur leur demande.

Tant que leur situation n'est pas stabilisée, il reste difficile pour ces personnes de trouver la mobilisation nécessaire à la mise en place de leur demande et de comprendre le sens des propositions, pistes qui leur sont faites soit au téléphone soit en entretien.

Elles se trouvent également confrontées entre leurs demandes qui ne seront « réalisables » qu'en fonction des outils de droit commun existants et la temporalité des instances concernées.

En effet, les personnes pensent que les solutions à leurs problèmes vont être immédiates et de fait, leur attente ne correspond pas à la réalité et à la temporalité des différentes étapes proposées pour concrétiser leurs demandes.

En effet, les outils d'accompagnement social du service insertion en matière d'hébergement et autres domaines trouvent leurs sources essentiellement dans les différents dispositifs de droit commun et du réseau partenarial : appel au 115, instruction des fiches SIAO, demande d'aide auprès des CCAS ou SSD, orientations vers les accueils de jour pour se nourrir et se doucher, orientation vers la Mission Locale...

Les personnes qui appellent au secrétariat demandent, pour la grande majorité, un accès à un hébergement.

Après présentation du service insertion (pour une meilleure compréhension de ses missions et son fonctionnement) vers lequel elles ont été orientées par les partenaires ou encore réorientées par la personne chargée de l'accueil (quand la demande initiale vers le service hébergement n'est pas adaptée), nous constatons de plus en plus que le public demande précisément le service insertion.

Les campagnes de communication opérées pour la 2ème année par l'équipe du service insertion (affichage dans les hôtels, distribution de plaquettes de présentation du service ou encore petits déjeuners partenariaux) a porté ses fruits, en ce sens.

Le service insertion est donc plus visible et plus connu et ses missions, mieux maîtrisées par les partenaires qui orientent le public en direct, en lui apportant les premières explications des missions du service.

Également, le réseau partenarial s'étoffe de plus en plus au point que les orientations se font entre partenaires pour une redirection vers notre service.

Néanmoins, la connaissance de l'existence du service insertion auprès des partenaires et l'orientation des publics vers le service s'est retrouvée impactée par la crise sanitaire qui a touché le territoire dès mars 2020.

Les campagnes de communication reprendront dès que la situation sanitaire le permettra.

Également, ce sont surtout les directives du Conseil Départemental en lien avec l'état d'urgence légiféré par le gouvernement allant du 23 mars 2020 au 10 juillet 2020 qui ont suspendu les fins d'hébergement et de prises en charge des jeunes de l'ASE et ce jusqu'à leurs 21 ans.

Cette directive est venue impactée, pour de bonnes raisons, l'orientation des personnes vers notre service.

En effet, durant cette 1ère période de confinement, en mars 2020, seules 3 personnes ont été admises dans le service pour une demande d'hébergement :

- 1 personne en errance suite à son exclusion du domicile familial et orientée par la Mission Locale, par mail.
- 1 personne prise en charge à l'hôtel en urgence par le SOOLOG et orientée par le Service Social Départemental, par téléphone.
- 1 personne hébergée en FJT, en fin d'hébergement et orientée par elle-même suite à son hébergement passé au service hébergement de l'association.

Ces admissions ont été traitées dans le cadre d'un fonctionnement adapté à la crise sanitaire : par courriel et par téléphone. La convention d'évaluation de l'accompagnement social était adressée par mail à la personne afin qu'elle en prenne connaissance avec les actions à mettre en place dans le cadre de sa demande.

Dès que la situation sanitaire a pu le permettre, la rencontre entre la personne, la référente et la cheffe de service a eu lieu au sein des locaux de l'association pour la signature de la convention.

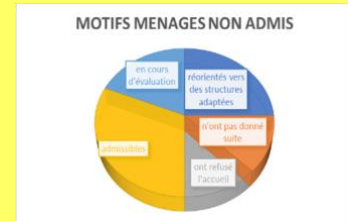
A compter de début juillet 2020 soit à la fin de l'état d'urgence, le public a de nouveau sollicité les services de l'association. Pour 8 personnes, il s'agissait de trouver un hébergement avec un accompagnement social.

Les admissions ont pu se poursuivre.

Tout au long de l'année 2020, nous avons accompagné :

- 99 ménages représentant 109 personnes sur les différents dispositifs hébergement
- 69 ménages représentant 82 personnes sur le service insertion.

QUELQUES CHIFFRES



Le service hébergement

Le service hébergement est composé de 4 dispositifs.

Trois sont consacrés à l'accueil de personnes majeures issues des prises en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Seine Saint Denis et financés par le conseil départemental et 1 est dédié à l'accueil de famille sortantes du 115 et financé par la DRHIL.

Dispositif relevant de la protection de l'enfance :

Dispositif « les Coteaux »

Ce dispositif offre un lieu intermédiaire entre le foyer éducatif ; la famille d'accueil ou tout autre espace de vie collective. Il permet d'accueillir des jeunes en autonomie progressive au sein de notre association, avec un accompagnement social conséquent.

C'est dans ce cadre que 10 logements meublés situés sur un même site, sur la commune du Raincy, sont réservés à des jeunes majeurs isolés en contrat avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils doivent être âgés de 19 ans maximum lors de leur admission et être soutenus financièrement par l'Aide Sociale à l'Enfance ou avoir un revenu des ressources propres d'un minimum de 450,00€.

Pour les accompagner, l'équipe est composée de trois travailleuses sociales. Celles-ci proposent des rendez-vous réguliers aux jeunes. Ces rendez-vous ont lieu aussi bien sur le site des Coteaux qu'au siège à Gagny. Nous accompagnons également les jeunes sur leur rendez-vous extérieur, préfecture, banque...Chaque jeune a une référente attitrée. Cependant, ils peuvent solliciter un autre membre de l'équipe lorsque leur référente est absente. Les jeunes savent investir les compétences de chacune. Cela permet également au professionnel d'avoir un regard croisé sur les situations des personnes accueillies, ce qui enrichit l'accompagnement proposé aux jeunes. La crise sanitaire a eu pour conséquence que l'équipe a fonctionné à deux, la grande majorité de l'année 2020.

QUELQUES CHIFFRES

En 2020 il y a eu :

7 Entrées et 10 Sorties

En 2020 les orientations vers le service de semi-autonomie ont été faites par :

- 4 ont été orientés par les circonscriptions

- 1 par l'association Concorde

- 1 par l'association du CEDF

- 1 par un tiers



En 2020, comme l'année précédente la majorité des entrées ont été orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance. La crise sanitaire exceptionnelle de cette année a eu des répercussions sur le fonctionnement et l'accompagnement qui a pu être proposé sur ce site.

La période d'évaluation est mise en place lors du premier mois. Cela permet de définir si le dispositif est adapté à la personne et les différents axes à travailler. Les principaux axes de l'accompagnement qui ont été travaillés en 2020 ont été :

Accompagnement autour du logement et du lieu d'hébergement

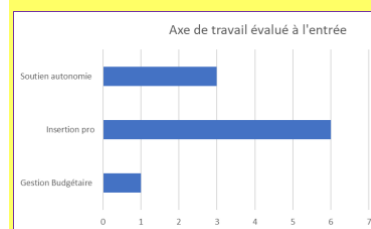
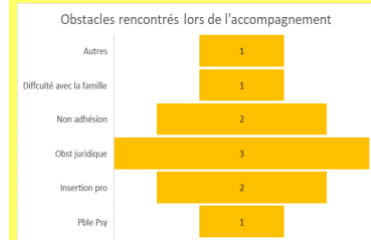
La majorité du public accueilli est concerné par cet apprentissage lié à l'entretien d'un hébergement, car ils viennent pour la plupart d'entre eux de MECS ou de famille d'accueil où tout ce qui concerne l'entretien du logement était effectué par une tierce personne, maîtresse de maison, famille d'accueil. L'équipe est donc attentive à la manière dont les jeunes investissent et entretiennent leur hébergement. Nous continuons également à rester vigilants sur cette première expérience dans un logement. En étant à l'écoute et en proposant « des trucs et astuces » pour que les jeunes puissent apprendre à se sentir bien dans leur logement et qu'il ne se laissent pas envahir par leurs amis.

En 2020, nous avons demandé également aux personnes qui sont hébergées sur le site de participer à la gestion des poubelles et à faire également attention à l'entretien des espaces communs. Nous avons donc commencé à impulser un changement d'habitude en faisant des animations ludiques pour expliquer comment faire les lessives, l'importance de laisser les lieux propres ainsi que de faire le tri. Ce travail est à poursuivre et à améliorer le temps que de nouvelles habitudes soient prises. Lorsque nous le faisons, nous expliquons également aux jeunes que nous les préparons à leur statut de futur locataire responsable.

Accompagnement sur le projet professionnel

Celui-ci était l'axe le plus important évalué à l'entrée des personnes. La moitié des jeunes avaient pour objectif de pouvoir consolider ou de définir un projet professionnel. Il s'agit de voir avec eux ce qu'ils veulent faire et ce qu'il est possible de faire. La crise sanitaire a eu des conséquences néfastes pour certaines

QUELQUES CHIFFRES



situations, certains patrons ont suspendu leur activité, d'autres qui devaient définir un projet se sont démotivés et cela a été très compliqué de reprendre avec eux le travail autour de l'insertion professionnelle.

Afin de les accompagner au mieux nous nous appuyons sur les compétences des partenaires de la Mission Locale qui peuvent les accompagner dans l'élaboration de leur projet. Par ailleurs, en 2020, 30% des jeunes présents sur ce dispositif étaient d'anciens mineurs isolés, la construction de leur projet professionnel va donc de pair avec l'obtention d'un premier titre de séjour.

Accompagnement autour de la situation administrative

L'ouverture des droits reste un axe important de l'accompagnement. Outre l'ouverture des droits aux séjours, tous les jeunes entrants sont concernés par l'ouverture et la compréhension des démarches de droit commun comme : le NUR, les impôts, la mise à jour des dossiers de la sécurité sociale...

Accompagnement autour de la santé

La crise sanitaire a apporté une couleur particulière à la prévention que nous avons pu faire sur site. En effet, lors du premier confinement, l'équipe encadrante a été très présente sur le site à répéter régulièrement voire quotidiennement les gestes barrières et les précautions à prendre. Cette prévention a été laborieuse car nous avons eu l'impression que les jeunes ont été concernés que lorsque l'information était relayée par leur pair ou que l'un de leur proche était malade. Afin de réguler la circulation sur le site et d'éviter les contacts entre les habitants du site, la direction a décidé de faire appel à une société de sécurité et un veilleur a été embauché sur le site pendant plusieurs semaines.

Les sorties

En 2020 la majorité des jeunes ont été orientés vers un hébergement FJT sur des places conventionnées par l'ASE. Deux jeunes sont sortis sur une prise en charge hôtel par l'Aide Sociale à l'Enfance car l'accompagnement sur un site partagé ne correspondait pas à leur situation. Enfin une personne a fait le choix d'aller chez un tiers.

La durée maximum d'hébergement sur les Coteaux a été de 15 mois et la durée minimum de 8 mois. 70% des jeunes sont restés en moyenne 1 an.

QUELQUES CHIFFRES



Dispositifs « Cîmes »

Ce dispositif est une étape intermédiaire entre la semi-autonomie et l'autonomie pleine et entière. Un accompagnement social régulier est réalisé pour accompagner les personnes hébergées.

Les personnes sont âgées de 18 ans à l'admission et ne peuvent être hébergées au-delà de leurs 21 ans. Ce public doit présenter des capacités de gestion quotidienne dans un logement autonome et être inscrit dans un parcours de formation ou être en activité professionnelle. Ils doivent être en demande d'accompagnement social.

Ils doivent avoir des ressources d'un minimum de 450,00€ et de 600,00€ pour les femmes avec enfant soit dans le cadre d'un soutien financier de l'Aide Sociale à l'Enfance soit dans le cadre des ressources personnelles (emploi, minima sociaux, formation...).

L'équipe est composée de 5 travailleuses sociales. Les logements autonomes sur ce dispositif sont des appartements situés dans le diffus. Chaque jeune à une référente attitrée.

31 places en logement autonome sont dédiées aux personnes relevant de la protection de l'enfance. Elles doivent avoir 19 ans maximum au jour de leur admission et bénéficier d'un contrat avec l'ASE. Sur ces appartements, les jeunes peuvent être accompagnés sur une période de 3 ans maximum.

8 places en logement autonome sont dédiées à un accueil transitoire pour de jeunes femmes enceintes ou avec enfant dans l'attente d'une orientation plus adéquate. Ce dispositif peut accueillir ce public pendant un an.

1 place en logement autonome est dédiée à de futures mères qui souhaitent accoucher sous X. En 2020, aucune femme n'a été orientée.

L'année 2020 a été compliquée pour l'équipe éducative, il y a eu un départ de salarié, une personne en CDD qui n'a pas été présente en raison de la crise sanitaire et un autre départ en congé maternité. Malgré la mise à jour régulière des annonces sur les différents sites de recrutement l'équipe s'est retrouvée rapidement en sous-effectif. Nous faisons le constat depuis deux ans qu'il est très difficile de recruter sur les postes que nous avons principalement par manque de candidature.

Comme sur le service de semi-autonomie nous avons également adapté notre accompagnement durant cette période de crise sanitaire exceptionnelle. Nous avons limité les déplacements pour les rendez-vous sur le site et l'équipe à assurer une permanence téléphonique régulière. Nous avons également porté une attention toute particulière aux personnes qui ont été malades, avec une permanence téléphonique ou par whatsapp et en proposant aux jeunes malades d'aller faire des courses si cela était nécessaire. Certaines visites à domicile ont été également maintenues pour aller voir comment certains jeunes pouvaient vivre cette période exceptionnelle. Après le premier confinement, les choses ont petit à petit repris leur cours.

En 2020, le principal axe de travail évalué lors de l'entrée des jeunes a été le soutien à l'autonomie qui couvre les 5 axes que nous proposons lors de notre accompagnement.

Les axes les plus travaillés ont été :

- L'apprentissage ou la poursuite du travail autour de l'ouverture des droits, la régularisation au séjour ainsi que la mise à jour et l'apprentissage des autres démarches administratives. NUR, CSS, déclaration d'impôt, etc.
- L'accompagnement sur la poursuite et l'aboutissement de leur projet professionnel.
- L'accompagnement dans la notion du savoir habiter.

L'actualité de cette année 2020 a surtout été portée sur les sorties. En effet, une vingtaine de jeunes ont quitté le dispositif, du fait de leur 21 ans en 2020. S'il y a eu autant de sorties, c'est parce que ce sont aussi ces jeunes qui étaient présents lors de la création de ce dispositif, il y a 3 ans. 65% des personnes hébergées sont restées plus de 2 ans et demi. La durée minimum de séjour était de 3 mois et la personne qui est restée le plus longtemps est restée 52 mois.

3 d'entre eux ont pu intégrer un logement de droit commun et 3 autres ont bénéficié de la passerelle pour intégrer le dispositif Canopée. Ces jeunes ont consolidé leur projet professionnel durant ces années c'est pour cette raison que nous avons pu travailler avec eux ces orientations.

QUELQUES CHIFFRES

En 2020 il y a eu 23 personnes présentes toute l'année.

Il y a eu 13 entrées et 20 sorties.

Sur l'accueil transitoire il y a eu

1 entrée et 1 sortie

75% des jeunes ont été hébergés 2 ans et plus.



2 d'entre eux ont intégré un FJT. L'un d'entre eux a pu consolider son projet professionnel mais l'échéance de sortie ne leur a pas permis de pouvoir avoir une proposition d'hébergement en autonomie complète. Mais le dossier demande de logement a été fait et nous avons su qu'il avait eu une proposition quelque mois après sa sortie d'Essor. L'autre personne a choisi une orientation sur un FJT parisien, car cela le rapprochait de son lieu de travail.

4 d'entre eux ont intégré un CHRS et ceci pour plusieurs raisons, tout d'abord parce que leur projet d'insertion professionnelle était déjà fragile et que la crise sanitaire a fragilisé encore davantage leur projet. Certaines de ces personnes ont eu des freins qui pouvaient être d'ordre de la santé psychique et physique et donc avaient besoin de plus de temps et d'accompagnement pour consolider leur projet. D'autre ont rencontré des problèmes de gestion budgétaire, ce qui rendait leur orientation vers un hébergement plus autonome impossible.

2 d'entre elles avaient également une situation professionnelle et financière fragile et ces personnes ont fait le choix de retourner en famille et n'ont pas accepté les orientations que nous leur proposons à savoir une sortie vers un CHRS.

3 personnes ont également fait le choix d'aller chez des tiers, l'un d'entre eux à fait ce choix, car il n'a pas accepté l'orientation en FJT qui lui était proposé, un autre n'a pas eu de proposition pour aller sur un centre de stabilisation alors que nous préparions cette orientation depuis plusieurs mois, le dernier parce que son projet d'orientation a été modifié au dernier moment.

1 d'entre elles est sortie sur des prises en charge hôtelière par l'Aide Sociale à l'Enfance parce qu'elle n'arrivait pas à être en lien avec l'accompagnement que nous proposons et celui-ci ne répondait pas à ses attentes.

Enfin il y a eu 1 expulsion dont la procédure avait été entamée il y a 1 an.

Durant cette période de sortie nous avons régulièrement informé nos partenaires orienteurs du nombre de place dont nous disposons mais nous avons eu très peu de candidatures. C'est principalement pour cette raison qu'à la fin de l'année 2020 il n'y a eu que 13 entrées.

QUELQUES CHIFFRES

Obstacles rencontrés durant le séjour

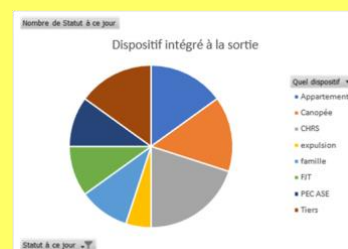
4 ont eu une situation financière fragile

3 des difficultés avec l'insertion professionnelle

3 n'ont pas adhéré

3 Autres

4 NSP



L'accueil transitoire pour les jeunes femmes enceintes ou avec enfant

Dans le cadre des négociations de notre convention avec le département, nous avons petit à petit arrêté les admissions de ce public.

En effet, comme nous l'écrivions l'année dernière il y avait peu de candidatures qui correspondent à ce projet. Celui-ci était de pouvoir accueillir pendant une durée d'un an des jeunes femmes le temps que les services de l'ASE puissent leur trouver un hébergement adapté à leur situation.

Or nous avons observé lors de nos évaluations et pour la majorité de ces candidatures que les orientations vers d'autres hébergements ne sont pas définies. Il y a plutôt une demande d'expertise ou de conseil. De plus, nous constatons également que ces orientations sont plutôt pour faire face au manque de solutions d'hébergement adaptées à ses situations que réellement pour le projet que nous proposons. En outre, la majorité des jeunes femmes orientées n'ont pas de projet professionnel stable, ou alors des enfants qui ne peuvent plus être pris en charge dans un foyer maternel, ou n'ont pas réussi à obtenir des papiers. Il leur faut donc plus d'une année afin de pouvoir stabiliser leur projet avant de les orienter. Suite à ces constats, nous pensons que l'accueil « transitoire » tel qu'il a été pensé n'est pas adapté à ces familles monoparentales.

Cette année il y a eu une sortie d'une jeune femme et son fils sur une prise en charge hôtelière via l'ASE, car l'accompagnement que nous proposons n'était pas adapté à sa situation. En effet, la jeune femme n'était pas en lien avec Essor93 pour et elle n'arrivait pas à consolider son projet professionnel.

Une entrée a pu se faire, mais en ayant une dérogation dès son entrée afin de nous permettre de l'accompagner au mieux et sur une période de plus d'un an.

À la fin de l'année 2020 nous continuions d'accompagner cinq jeunes femmes avec leurs enfants sur ce dispositif.

Dispositif « CANOPEE »

Ce dispositif s'inscrit dans un parcours résidentiel et se veut être la dernière étape avant idéalement, l'accès à un logement de droit commun. L'accompagnement social vise le soutien des personnes accueillies. La durée d'hébergement est de 24 mois maximum.

30 places en logement autonome sont destinées pour des ménages en fin de contrat avec l'Aide Sociale à l'Enfance arrivant à leurs 21 ans. Les personnes devront présenter des capacités de gestion quotidienne dans un logement autonome et seront en finalisation de parcours d'insertion. Certaines d'entre elles, pourront être issues du dispositif Cimes déjà hébergées à ESSOR93.

Au regard de la composition des ménages, un minimum de ressources sera exigé :

- 550€ pour une personne seule
- 800€ pour un couple ou une personne isolée avec un enfant

L'équipe est composée de 3 travailleuses sociales.

Pour l'année 2020, 11 personnes ont intégré ce dispositif. Sur cette année, la majeure partie des personnes accueillies sont des hommes (8).

Elles ont été orientées par :

- 4 des services de l'ASE
- 4 par des structures d'hébergement ASE (Métabole ; AGE ; CDEF ; Concorde)
- 3 par le dispositif hébergement Cimes d'ESSOR 93

Les personnes accueillies étaient toutes dans leur vingtième année et bénéficiaient d'un contrat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du 93.

Lieux d'accueil avant leur admission :

- 2 étaient hébergées à l'hôtel pris en charge par l'ASE
- 3 accueillies en hébergement à ESSOR93
- 6 accueillies en structure d'hébergement ASE (Concorde ; AGE ; ALJT ; Métabole ; La fabrique des mouvements ; la bienvenue)

QUELQUES CHIFFRES



Les demandes principales des personnes sont :

- L'accès à un premier hébergement autonome
- La préparation à la sortie de l'ASE

Les axes de travail évalués à l'entrée :

- Soutien dans le projet professionnel
- Accès aux droits administratifs
- Soutien dans l'autonomie
- Gestion budgétaire et règlement des dettes
- L'accès aux soins

Nature des ressources perçues à leur admission :

Majoritairement, les ressources émanent de salaire.

- 5 étaient en contrat d'apprentissage
- 1 en CDD Temps plein
- 3 en CDI à temps partiel

2 bénéficiaient uniquement d'allocation mensuelle versée par l'ASE.

Durant l'année 2020, 10 personnes sont sorties du dispositif d'hébergement Canopée.

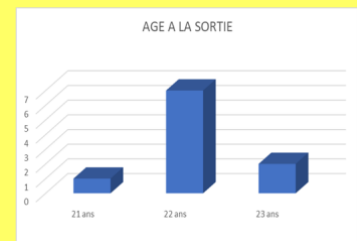
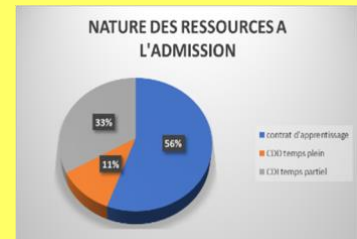
La répartition homme/femme est quasiment équilibrée puisque

6 femmes et 4 hommes ont quitté l'hébergement.

Age à la sortie :

- 1 personne a 21 ans
- 7 personnes ont 22 ans
- 2 personnes ont 23 ans

QUELQUES CHIFFRES



Principal axe qui ressort de l'accompagnement social effectué au regard des besoins identifiés :

- Stabilisation du projet professionnel
- Difficulté dans la gestion budgétaire
- La non-adhésion aux domaines de l'accompagnement
- Maîtrise du savoir habiter
- Difficulté de compréhension de la langue française

Nature et montant des ressources perçues :

- 7 percevaient du salaire (5 en CDI temps complet / 1 en CDI temps partiel / 1 en CDD temps complet)
- 2 bénéficiaient des allocations de retour à l'emploi
- 1 était sans ressource.

Montants des ressources à la sortie :

- 1 sans ressource
- 1 entre 800/1000€
- 2 entre 1001/1200€
- 3 entre 1201/1500€
- 3 entre 1501/2000€

Conditions d'hébergement à la sortie

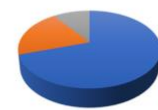
- 4 ont accédé à un logement de droit commun (3 dans le parc social et 1 dans le parc privé).
- 3 ont intégré un ALJT/FJT
- 1 a accédé à une résidence sociale
- 1 est retournée en famille
- 1 est allé chez un tiers

Les personnes sorties chez de la famille ou des tiers, sont la résultante d'une absence d'adhésion au processus de préparation à la sortie vers un hébergement en structure. Ils ont fait le choix de privilégier une solution personnelle.

La durée de l'accompagnement et de l'hébergement est de 21 mois avec un minimum de 9 mois et un maximum de 25 mois. La crise sanitaire que nous avons traversé a mis à mal un accompagnement régulier et efficient. En effet, l'équipe composée de 3 travailleuses sociales n'a pas été présente à temps plein tout au long de l'année en raison principalement d'arrêt maladie de ces salariées. Le lien avec le public a été notre priorité et nous avons usé de nombreux outils pour y parvenir (contact téléphonique ; sms ; whatsapp; visite à domicile) ont été utilisés.

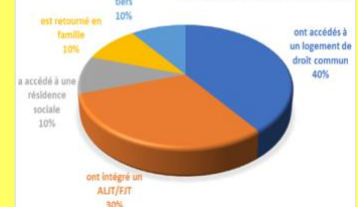
QUELQUES CHIFFRES

NATURE DES RESSOURCES ET MONTANTS PERÇUS



■ percevaient du salaire
■ bénéficiaient d'allocations retour à l'emploi
■ était sans ressources

HEBERGEMENT A LA SORTIE



Les principaux axes de l'accompagnement social

Notre intervention s'appuie sur 5 domaines de compétences communs aux 3 dispositifs hébergement. En effet, la mise à jour ou l'ouverture des droits administratifs, l'insertion professionnelle, la gestion du budget et le règlement des dettes, la santé et le savoir habiter représentent les axes incontournables favorisant l'accès à l'autonomie.

Modalités d'intervention :

Pour le dispositif Canopée, nos modes d'intervention se font principalement soit par des rendez-vous dans les locaux de l'association soit sur les lieux d'hébergement mis à disposition. Les rendez-vous programmés dans les bureaux sont destinés principalement aux démarches à effectuer dans l'accompagnement. Quant aux visites à domicile, ces temps permettent de travailler sur la notion du savoir habiter, de l'entretien et l'aménagement du logement mais aussi de par l'intimité du lieu, d'aborder des sujets plus personnels.

La présence du travailleur social dans le logement mis à disposition permet de nous assurer que les conditions d'accueil sont adaptées au fonctionnement autonome de la personne et aussi de veiller à ce que les règles du contrat d'hébergement soient respectées.

Les axes de travail les plus représentés :

Cette année encore, le soutien dans l'accès aux droits et le renouvellement des démarches administratives sont des domaines les plus importants qui ont mobilisé les professionnels du service. Le contexte sanitaire a accentué les difficultés pour régulariser les droits en raison d'absence de rendez-vous en présentiel et du retard considérable pris par les administrations dans la gestion des dossiers.

La plupart des personnes qui nous sont orientées ne sont pas à jour dans leur démarches administratives et ne possèdent que très rarement de déclaration de ressources à jour ; d'inscription à une demande de logement etc....

L'accès à la couverture maladie universelle et la prise de rendez-vous auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture pour obtenir un rendez-vous ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie pour l'accès aux droits et débloquer certaines situations.

Pour la sécurité sociale, à ce jour nous ne sommes pas parvenus à trouver une stratégie pouvant lever ces freins. Par contre, pour ce qui est de la préfecture, un tableau récapitulatif des personnes en attente de rdv a été mis en place en interne. Cela nous permet lors de disponibilités de rendez-vous en ligne, de positionner les personnes concernées.

En complément, nous avons développé un partenariat avec une association qui nous permet d'effectuer des recours auprès du préfet lorsque nous avons épuisé toutes les stratégies pour obtenir un rendez-vous.

Le domaine du logement est le deuxième axe le plus représenté. L'accueil de nos publics en logement autonome nécessite un accompagnement autour de l'appropriation du lieu d'habitation. En effet, pour la plupart, c'est une première expérience, seul en appartement. Un accompagnement est donc mené autour de l'aménagement de leur lieu de vie, de son entretien, de la gestion des fluides et des relations avec le voisinage.

En complément, durant l'accompagnement social, nous nous attachons à amener les personnes à se projeter sur la préparation à leur sortie en fonction de sa situation. Pour ce faire, nous entamons avec la personne accompagnée, les démarches de recherche de lieux d'hébergement (via le SIAO ; l'inscription sur les sites de résidence sociale, FJT.) ou logement (Via notre partenaire IL93 ; DALO ; Action logement...).

L'aide à la gestion budgétaire demeure un domaine incontournable. Au travers de ce domaine, nous tentons de préparer les usagers à maîtriser leur budget pour les préparer à leur statut de futur locataire. Pour ce faire, nous demandons une participation financière mensuelle en fonction de leurs ressources, nous évaluons comment ils gèrent leur budget et comment ils anticipent et répartissent leurs dépenses à l'aide d'outils et nous effectuons la recherche de dettes invalidantes à l'accès à un hébergement ou logement.

Pour ce qui est de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, le public est majoritairement inséré ou en finalisation d'étude. Les travailleurs sociaux s'appuient vers les partenaires adaptés afin qu'ils puissent être soutenus le cas échéant dans l'accès à un emploi stable. Un travail d'accompagnement est aussi effectué autour de l'apprentissage en milieu professionnel, droit du travail, relation avec l'employeur...

Enfin, pour ce qui est de l'accompagnement autour de la santé, nous tentons de sensibiliser le public à acquérir les réflexes d'aller au moins une fois par an de consulter différents spécialistes : dentiste, gynécologue, ophtalmologue...

Malgré la jeunesse du public ils ne sont pas préservés des problèmes de santé physique et pour certains, ils sont atteints d'une pathologie qui nécessite un suivi médical.

Nous constatons que la consommation de stupéfiant est présente pour un tiers d'entre eux, un travail de verbalisation et d'orientation auprès de partenaires spécifiques est effectué, mais l'adhésion prend du temps à être obtenue.

Nous faisons les mêmes constats pour la santé psychique où nous remarquons que certaines personnes sont freinées dans leur évolution personnelle et professionnelle. Grâce à la relation avec leur référent, des liens peuvent être effectués entre les freins identifiés et le parcours et l'histoire de la personne. C'est une première étape pour amener l'utilisateur vers un travail thérapeutique. Ensuite, nous nous appuyons sur un partenariat compétent que nous avons développé pour prendre le relais dans ce domaine.

L'ensemble de ces domaines est primordial pour la réussite d'une insertion professionnelle, la prise en charge des soucis de santé, la maîtrise d'une bonne gestion budgétaire et la possibilité d'accéder à un lieu d'hébergement ou un logement à la fin de notre accompagnement, pour atteindre une autonomie globale.

Le service insertion

Le service a pour mission d'accueillir (accueil sans hébergement) et d'accompagner des jeunes majeurs sortants de l'ASE vers l'acquisition des bases d'un fonctionnement autonome et de les soutenir dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Il soutient la demande exprimée par la personne. Il intervient auprès de la personne en l'absence de partenaire adapté à sa demande. Le service coordonne son action en direction du droit commun et favorise le lien social. Il accompagne les jeunes majeurs dans leur projet d'autonomisation afin de leur garantir une continuité de parcours vers les services de droit commun comme le prévoit la loi du 14 mars 2016.

L'essentiel du public accueilli est constitué de jeunes hommes seuls entre 21 et 25 ans. Le public se distingue en 2 catégories : les anciens MNA pour 2/3 du public accueilli et les jeunes « placés » issus du territoire représentent 1/3 du public accueilli.

Le public provient de tout le territoire de l'Île-de-France et réside essentiellement dans les départements du 91, 92, 94, 95 et 77. Il est sortant de familles d'accueil, de structures de protection de l'enfance, de structures d'hébergement type FJT, d'hôtels ou hébergés chez des tiers ou chez la famille. De plus en plus, il est en situation sociale très précaire et se retrouve en errance alternant rue et hébergement chez des tiers. Des personnes, locataires en titre, peuvent également demander un soutien dans les démarches administratives liées au logement.

Afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement social par le service insertion, la personne doit être majeure et avoir été prise en charge par les services de l'ASE du département. Ce qui implique le fait qu'une personne ayant eu une prise en charge durant sa minorité sans avoir bénéficié de contrat jeune majeur peut être admise dans le service. Au même titre qu'une personne ayant bénéficié uniquement d'une prise en charge par la contractualisation du contrat jeune majeur peut être accompagnée.

Le service insertion intervient à la suite d'une démarche volontaire du candidat qui souhaite être accompagnée dans son projet d'insertion. Cette spécificité du service, qui renvoie au modèle de la libre adhésion des clubs de prévention, amène une activité fluctuante du service qui dépend directement de la demande et donc du partenariat.

En 2020, l'équipe a été composée de 3 professionnelles de formation pluridisciplinaire : 1 éducatrice spécialisée, 1 assistante sociale et 1 monitrice éducatrice ; chacune travaillant en référence individuelle. L'équipe n'est pas au complet puisqu'elle compte un poste qui reste vacant malgré une campagne de recrutement lancée à partir de novembre 2020.

Afin de soutenir la demande et l'apprentissage de l'autonomie, l'équipe effectue un accompagnement individualisé et adapté à la demande de la personne au travers de cinq domaines : soutien dans les démarches administratives ; soutien dans la recherche d'hébergement et/ou logement ; accompagnement dans le projet d'insertion professionnelle ; accompagnement dans la gestion budgétaire ; accompagnement dans les démarches de prévention santé. En fonction du flux de l'activité, chaque professionnelle est référente d'environ 15 personnes en moyenne. Dans le cadre de leurs fonctions, les professionnelles mettent tout en œuvre pour assurer l'évolution des situations. Elles ont pour mission d'élaborer avec les personnes, dans le cadre de leur demande, la mise en œuvre des différents axes de travail afin de les soutenir dans les objectifs prévus. Les professionnelles sont amenées à rencontrer les intervenants extérieurs en lien avec la demande de la personne.

QUELQUES CHIFFRES

L'année 2020 compte 26 ménages entrés contre 31 pour l'année 2019.

Les orientations du public vers notre service a, cette année, été marquée par les effets de la crise sanitaire :

- ◆ Suspension de l'orientation des publics en fin de prise en charge ASE vers notre service.
- ◆ Ralentissement des activités des services de droit commun et principaux partenaires comme les SSD ou encore les CCAS ou les ML.
- ◆ L'appel du public vers notre service qui ne pouvait se déplacer que dans les conditions fixées par l'attestation de déplacement dérogatoire.

Les partenaires orienteurs se diversifient en lien avec les problématiques du public de plus en plus jeunes : nous comptons parmi eux le réseau RESF, les AS de secteur et de l'Education Nationale, les CCAS...

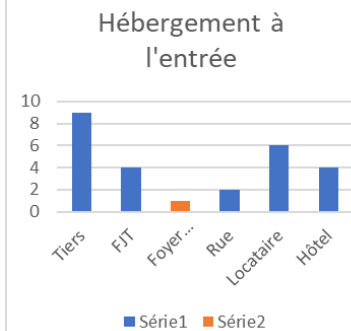
Le profil des personnes entrées dans le service insertion en 2020

L'origine des demandes des personnes qui sollicitent le soutien du service insertion, prend sa source, comme toutes les autres années, dans le domaine de l'hébergement (errance, hébergement chez des tiers...).

En effet, pour 9 personnes, l'hébergement chez des tiers est majoritairement représenté par la famille ou les amis et les a conduits à téléphoner au secrétariat de l'association pour demander un soutien à la recherche d'un hébergement (12/31 en 2019).

- 4 ménages sont hébergés en Foyer Jeunes Travailleurs.
- 1 ménage est hébergé dans un foyer pour migrant.
- En 2019, on compte 2 ménages en errance contre 4 en 2019 (et 7 ménages en 2018).
- On doit noter qu'en 2020, 6 personnes entrées sont locataires contre 4 en 2019.
- 4 personnes sont hébergées à l'hôtel dont 1 prise en charge par le 115, 2 autres en fin de prise en charge ASE et 1 autre par le SOOLOG.

QUELQUES CHIFFRES



Les catégories d'âge des personnes les plus représentées sont :

- Les personnes âgées de 21/25 ans sont au nombre de 8. C'est le public historique depuis des années et accueilli dans le service insertion.
- 12 personnes ont un âge se situant dans la catégorie des 18/20 ans dont 3 âgées de 18 ans et 4 de 19 ans.
- 6 sont âgés entre 25 et 32 ans.

Cette année nous constatons une baisse significative du public des 21/25 ans qui ne représente que 31% des personnes entrées (69% en 2019 soit 69% et 42,5% en 2018) de manière proportionnelle. Les personnes dans la catégorie des 18/20 ans sont de plus en plus très représentées soit 46% en 2020.

La surreprésentation de la catégorie des 18/20 ans trouve son explication par la politique du département lié au Contrat Jeune majeur qui se réduit dans la durée.

Les principaux axes de travail repérés pour les ménages entrés en 2020 sont :

- Le soutien à l'autonomie est toujours très largement représenté, puisqu'il concerne 20 ménages entrés soit 77% de l'effectif. Le volet du soutien à l'autonomie concerne une grande partie des ménages entrés, tout âge confondu.
- Le soutien à l'insertion professionnelle est également un axe bien représenté lors de l'entrée des ménages pour 12 ménages soit 46%.

En 2020, la nature des ressources des ménages entrés la plus représentée est le salaire.

Pour 15 ménages, on compte 12 CDI à temps complet, 1 CDD temps plein et 2 en missions intérimaires.

Contrairement à l'année 2019 qui comptait des ressources majoritairement issues d'un contrat d'apprentissage pour 9 ménages sur 17 percevant un salaire ; cette année 2020 montre une autre nature de ressources plus sécurisante et stable à savoir les CDD et CDI.

Il ne faut pas oublier que l'absence de ressource concerne 4 ménages contre 3 en 2019.

Les modalités d'intervention des professionnelles auprès des ménages en 2020 sont restées les mêmes que les années précédentes pour le public accueilli au sein du service insertion.

Elles sont sollicitées, à la demande des personnes accompagnées, pour les soutenir dans les démarches extérieures. En effet, la reconnaissance des personnes auprès des institutions de droit commun n'est toujours pas un acquis pour faire valoir leurs droits. Les travailleuses sociales doivent alors être présentes pour s'assurer de la « bonne conduite » de ces droits, en intervenant si nécessaire. C'est la personne qui reste « actrice » de son accompagnement encore plus à ce moment-là, il s'agit ici d'une « autonomie accompagnée ».

On doit noter que durant cette année 2020, de vrais bouleversements ont continué à être opérés dans les instances de droit commun et accélérés par la crise, incitant à la maîtrise incontournable de l'informatique. La fracture numérique est alors bien visible pour les personnes non-détentrices d'ordinateurs, celles n'ayant que peu de connaissances informatiques mais également pour celles qui connaissent des freins au niveau de la langue française.

Afin de soutenir au mieux les personnes dans le cadre du maintien ou de l'ouverture de leurs droits, les travailleuses sociales utilisent les bureaux de l'institution, individuels ou d'entretiens dotés d'ordinateurs. L'orientation vers les partenaires adaptés reste indispensable dans l'accompagnement social des personnes dans ce cadre.

Également, la complexité des prises de rendez-vous en Préfecture (informatisation des RDV, rareté des créneaux de prise de rendez-vous...) pour les demandes ou renouvellement des titres de séjour amène à un véritable plan de bataille : la travailleuse sociale et les personnes se relaient pour consulter le site internet et certaines personnes mettent leur réseau amical ou familial à contribution.

L'association des droits des étrangers La Cimade est sollicitée sur ce plan.

QUELQUES CHIFFRES

Les compositions familiales des ménages entrés en 2020

- ◆ 18 hommes isolés
- ◆ 4 femmes isolées
- ◆ 2 femmes +1enfant
- ◆ 1 femme + 5 enfants
- ◆ 1 homme +1 enfant

Le nombre d'hommes reste supérieur à celui des femmes comme en 2019 pour 13 hommes et 5 femmes.

Les hommes de 21/25 ans sont au nombre de 12 et les femmes sont de 3 dans cette même catégorie.

Il faut noter la situation de 4 personnes percevant l'Allocation Retour à l'Emploi qui ont donc eu des droits ouverts suite à une activité professionnelle qui s'est arrêtée.

Le profil majoritaire des personnes entrées reste donc plutôt dans la catégorie des actifs. En 2019, on comptait 55% soit 17/31 des ménages entrés. On peut donc noter que l'équilibre est le même pour cette catégorie mais bien plus largement représentée en 2020 proportionnellement au nombre de personnes entrées.

Les rencontres à l'extérieur ont été freinées au vu du confinement qui a entraîné la fermeture des lieux publics, ainsi que les bibliothèques et la restauration rapide, cafés... Lieux de rencontres habituels des travailleuses sociales et personnes accompagnées qui permettent un travail d'accompagnement en dehors des murs et donc d'échanger autrement que dans un bureau. La richesse de ces multiples moyens d'échanges permet aux personnes accompagnées de prendre une place plus assurée dans l'accompagnement proposé : le territoire est neutre, la travailleuse sociale est « incarnée » de l'institution, les murs ne sont plus visibles et l'horizon se dégage alors laissant la parole plus libre.

Les visites à domicile ont été considérablement réduites lors du 1er confinement pour protéger les salariés et le public afin d'éviter la propagation du virus. Lors du 2ème confinement, la démarche institutionnelle d'aller vers les ménages a été initiée afin de sécuriser les ménages au maximum et en lien avec les missions de l'association.

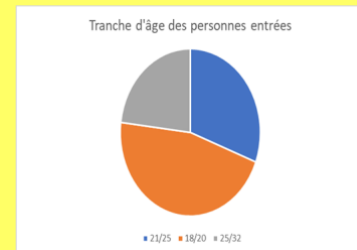
Le lien auprès des personnes accompagnées a été particulièrement régulier et préservé par les professionnelles du service durant les périodes de confinement.

Pour l'année 2020, les plans d'actions et démarches mis en œuvre pendant la durée de l'accompagnement des ménages accueillis a mis en exergue les besoins principaux des ménages dans les domaines suivants :

L'aide à l'accès et au rétablissement des droits se poursuit comme les autres années et concerne les démarches administratives telles que l'actualisation des droits, l'ouverture ou le maintien de certains droits comme la CMUC, l'ouverture des droits ARE, l'instruction ou le renouvellement du NUR, la demande de nationalité française ou encore l'instruction de la déclaration d'impôt pour une grande majorité des personnes accompagnées...C'est un domaine qui est vaste et très représentatif des personnes accueillies au sein du service insertion qui n'éprouvent pas les mêmes besoins au vu de la palette d'actions mises en place par les professionnelles.

L'aide à la gestion et à la vie quotidienne comme la lecture et la compréhension des documents administratifs, volet qui a été particulièrement sollicité, cette année, pour une grande majorité des ménages.

QUELQUES CHIFFRES



En effet, cela reste un domaine à travailler en continu pour la situation du public qui nécessite des explications concernant les documents administratifs qu'il doit remplir dans le cadre de l'ouverture ou le maintien de leurs droits. En effet, les parcours « hachés » lors de la prise en charge ASE et de l'après ne favorise pas l'autonomie dans les démarches administratives.

Le classement des papiers avec le soutien des travailleuses sociales est une action à part entière également pour des personnes qui se retrouvent hébergées chez des tiers ou encore celles qui se retrouvent à la rue et qui n'ont pas d'endroit ni de moyen pour le rangement de leurs documents administratifs.

Selon l'évaluation de certaines situations par les travailleuses sociales, le service insertion propose des clés USB pour le stockage des documents numérisés et ce pour améliorer le quotidien des personnes.

L'aide à l'insertion professionnelle reste un volet clé pour un public de jeunes majeurs dans la consolidation de leurs parcours d'insertion professionnelle avec des orientations vers les acteurs spécifiques comme la Mission Locale ou encore le Pôle Emploi.

L'aide à la prise en charge de problèmes de santé est un domaine travaillé autour du thème de la prévention. En effet, ce domaine reste essentiel et important à garder dans les actions prioritaires car il n'est justement pas abordé de cette manière par des jeunes adultes. Ils sont « pris » par d'autres priorités de leur quotidien comme la recherche d'hébergement, la bonne conduite de leur emploi et ne consultent que lorsqu'un souci de santé survient.

Tout au long de l'accompagnement social et ce dès l'entretien d'évaluation à l'entrée, la santé, qu'elle soit physique ou psychique, est parlée même si la personne émet des freins à entrer dans un parcours de soins. L'idée étant de pouvoir « laisser une trace » dans l'esprit qui, un jour, sera réactivée en fonction de la problématique rencontrée.

Des actions concrètes comme le soutien et l'accompagnement physique vers des partenaires tels que Le Passage à Paris, Iris Messidor ou encore d'autres lieux adaptés aux problématiques rencontrées restent d'actualité, pour les besoins du public.

L'aide à la gestion budgétaire avec la recherche systématique des dettes de transport à l'entrée mais également l'action éducative dans l'accompagnement budgétaire et la mise en place de dossier de surendettement sont des axes travaillés.

Les sorties du service insertion :

La durée moyenne de l'accompagnement des personnes sorties en 2020 est de 14 mois avec un delta allant de 1 mois à 52 mois.

Ce chiffre montre la pluralité des problématiques rencontrées par le public.

Les conventions d'accompagnement sont signées avec des objectifs comme l'accès à un hébergement autonome, collectif ou encore, une demande de nationalité française en passant par une demande de soutien à la régularisation sur le territoire...

Il faut noter que l'accompagnement social peut continuer en fonction d'une nouvelle demande exprimée et évaluée lors du bilan de la convention.

Cette année 2020 compte 28 ménages sortis et pour lesquels les travailleuses sociales ont sollicité les dispositifs adaptés en fonction de leurs situations et en accord avec les personnes accompagnées, auprès desquelles un travail « sur mesure » a été opéré pour optimiser les modalités de leur orientation.

Durant l'accompagnement des ces ménages, l'analyse du travail fait ressortir des obstacles tels que :

- la non-adhésion pour une majorité des personnes préoccupées par d'autres problématiques qui « parasitent » leur volonté d'être soutenue dans la demande exprimée. Il ne s'agit pas ici de la non-observation des clauses de la convention d'accompagnement sociale des personnes mais bien d'un délaissement involontaire de l'accompagnement proposé, conséquence d'une situation précaire.
- L'absence de lien émanant de freins tels que des obstacles juridiques (problème avec la justice...), des difficultés dans l'insertion professionnelle, des ruptures d'hébergement ainsi que des situations financières très fragiles ne permettent pas aux personnes accompagnées de se concentrer sur leur demande « posée » dans le service et d'effectuer plusieurs démarches en même temps. Le traitement du problème rencontré devient alors prioritaire aux démarches à effectuer dans le cadre de l'accompagnement global.

Les professionnelles du service mettent un point d'honneur à garder le lien avec les personnes malgré les aléas de la vie.

QUELQUES CHIFFRES

La recherche d'hébergement / logement reste l'axe principal pour les ménages accompagnés par le service insertion.

La sollicitation des dispositifs du 115 et du SIAO reste un élément fondamental et utilisé par l'équipe de professionnelles et des personnes dans le soutien aux demandes d'accès à l'hébergement et au logement de droit commun (FJT, colocations...).

Cette année 2020 reste marquée par l'adaptation au moyen de visioconférence des commissions partenaires pour le soutien des dossiers hébergement/logement des personnes accompagnées.

L'ADIL et le DALO sont des dispositifs régulièrement utilisés pour faire valoir les droits des personnes dans leur projet de relogement ou dans leurs logements.

Les ressources à la sortie :

Pour 15 personnes, on doit noter que les ressources lors de leur sortie du service sont issues de salaire avec des CDI TC (8) CDD TC (2) et missions intérim (1) ainsi que des contrats d'apprentissage (2) et des contrats aidés (2) avec un delta de salaires perçus sont entre 400€ et 2500€.

On compte également 3 personnes bénéficiaires de l'Allocation de Retour à l'Emploi.

Les autres ressources représentées font parties des minima sociaux comme le RSA pour 1 personne, l'allocation du dispositif de la garantie jeune pour 2 personnes, l'allocation mensuelle de l'ASE pour 3 personnes réorientées vers les services de la protection de l'enfance avec la signature d'un contrat jeune majeur, l'AAH pour 1 personne et 3 personnes sont sans ressource.

Cette multiplicité de ressources représentée permet à l'équipe de solliciter les différents dispositifs d'hébergement dans le réseau partenaires via Interlogement 93.

Les lieux de sorties des personnes en 2020 :

A l'issue de l'accompagnement social et après orientation des professionnelles, les 28 personnes sorties du service insertion ont trouvé des solutions vers :

- Logement de droit commun (contingent Préfecture) : 3
- Logement privé : 2
- Hébergement autonome : dispositifs Logement d'Abord (Interlogement 93) pour 1 ménage et le COSHA (La Sauvegarde 93) pour 1 autre ménage
- Foyer Jeunes Travailleurs (ALJT, ESPACIL, ARAPEIJ) : 7
- CHRS : (COS Les Sureaux, ALJT de Rosny-Sous-Bois et ALJ) : 4
- Hôtel : classique 1 personne, 115 pour 1 personne, ASE pour 2 personnes

Et :

- 5 ménages hébergés chez des tiers.
- 1 ménage hébergé par la famille.

QUELQUES CHIFFRES



L'activité de domiciliation administrative à ESSOR 93 :

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout d'accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations. La domiciliation est exercée à titre gratuit.

Il est reconnu que de posséder une adresse administrative est une condition sine qua non pour faire valoir les droits civils, civiques et sociaux et ainsi participer à l'insertion des personnes les plus vulnérables. Notre association s'inscrit donc totalement dans cette logique auprès des publics pour lesquels elle intervient.

Au regard de nos engagements, nous privilégions l'accès aux dispositifs de droit commun mais lorsque cela ne peut se mettre en place, la précarité de nos publics déjà fragilisés ne fait que s'aggraver. L'absence d'attache récente dans le département, l'instabilité liée à un parcours résidentiel chaotique, une situation administrative en cours de régularisation sur notre territoire et l'embolie des services de domiciliation engendrent l'absence de réponse concrète dans ce domaine, freinent l'accompagnement social que nous produisons et entravent l'accès aux droits.

C'est au cours des années 2014 et 2015 que nous avons recensé chaque année environ 20 personnes pour qui une domiciliation par notre association aurait permis de faciliter l'accès à leurs droits.

Ainsi, un agrément pour 25 ménages permet de répondre aux besoins évalués.

Publics concernés :

Il s'agit des personnes accompagnées par un des services pédagogiques de l'association ne bénéficiant pas de domicile fixe et ne parvenant pas à obtenir une domiciliation auprès des organismes agréés ou de CCAS.

Les conditions pour bénéficier d'une domiciliation :

- S'être confronté à un refus de domiciliation par des organismes habilités de plein droit.
- Bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social de notre association.

QUELQUES CHIFFRES

En 2020, il faut noter que l'activité de la domiciliation administrative a été un outil utilisé dans l'accompagnement social pour :

3 ménages issus du service insertion :

- ✓ 2 hommes isolés
- ✓ 1 femme isolée

5 ménages issus du service hébergement :

- ✓ 1 couple + 2 enfants
- ✓ 2 femmes isolées + 2 enfants
- ✓ 2 femmes isolées + 1 enfant

L'activité domiciliation est un outil de l'accompagnement social majoritairement utilisé par les professionnelles du service insertion dans l'accompagnement du public. Néanmoins et afin de faciliter le maintien et l'ouverture de leurs droits, certains ménages hébergés sur les dispositifs hébergement de l'association peuvent en bénéficier en fonction de l'évaluation de leur situation.

En avril 2020, la DRIHL émet des nouvelles conditions préalables à une reconnaissance prioritaire pour l'accès au logement social pour :

- Les personnes dépourvues de logement propre et hébergées par des tiers en l'absence de lien parents/enfant (sauf si 3 générations sous le même toit), ou de liens de concubinage, ou de coparentalité avec l'hébergeant (couple parental en instance de séparation). La DRIHL effectue la labellisation sur demandes des bailleurs et réservataires.
- les personnes dépourvues de logement propre et reçues en structure de premier accueil : accueil de jour, CCAS ou Service Social Départemental, maraudes. Le SIAO porté par l'association Interlogement 93 effectue la labellisation sur signalement des gestionnaires de structure de veille sociale ou de premier accueil.

La communication et l'information autour de ce nouveau dispositif de reconnaissance prioritaire pour l'accès au logement social a été complexe pour les différents acteurs du réseau partenarial, déjà impliqué dans un processus de dispositifs de reconnaissance prioritaire déjà très divers et variés (DALO, Accords Collectifs, DAHO...).

Cette complexité dans la mise en place « sur le terrain », de ces nouvelles directives, a été accentuée par les effets de freinage provoqués par la crise sanitaire et n'a pas conduit, pour l'année 2020, à la labellisation des personnes concernées au sein du service insertion.

En 2021, le service insertion restera en veille quant aux actions à mener auprès des partenaires identifiés, dans ce cadre, pour la reconnaissance prioritaire pour l'accès au logement social du public accueilli et concerné par ces nouvelles dispositions soit l'accès au SYPLO.

QUELQUES CHIFFRES

Perspectives ...

de reconnaissance prioritaire pour l'accès au logement social pour le public hébergé chez des tiers et accompagné par le service insertion.

LE PARTENARIAT

Un des objectifs de notre politique associative est de permettre aux usagers de repérer et de solliciter les dispositifs de droit commun. Pour ce faire, le travail en collaboration avec les partenaires est incontournable dans nos missions. En effet, pour perfectionner nos actions, il est indispensable de poursuivre ce développement et d'assurer une veille sociale et juridique pour nous permettre d'être outillés au mieux et ainsi être plus pertinents dans l'accompagnement des ménages.

Au regard du contexte sanitaire qui a traversé l'année 2020, le partenariat a été mis en veille et nous n'avons pas pu poursuivre les rencontres partenariales mensuelles dans le cadre de nos réunions plénières.

Cependant, les salariés ont continué à entretenir le lien par des appels réguliers ou des réunions en visio.

Partenariats spécifiques sur le droit des étrangers :

Nous avons poursuivi le travail de partenariat avec « active tes droits » qui nous permet de trouver les meilleures stratégies en matière de régularisation et développer des relations avec le chef du bureau des étrangers de la sous-préfecture du Raincy.

QUELQUES CHIFFRES

Partenaires Institutionnels :

- ◆ Le conseil départemental
- ◆ Les services de l'ASE
- ◆ La DRIHL
- ◆ Les préfectures

Partenaires spécifiques de droit commun :

- ◆ La CAF
- ◆ Le SDAF
- ◆ La MDPH
- ◆ La trésorerie amendes de la Seine Saint Denis
- ◆ Les CCAS
- ◆ Les Restos du cœur / Les banques alimentaires
- ◆ 115
- ◆ RESEF
- ◆ GISTI
- ◆ La CIMADE
- ◆ Le FASTT
- ◆ Action Logement

Partenaires réseaux :

- ◆ Les associations œuvrant dans le champs de la protection de Enfance
- ◆ Les ALJT et FJT
- ◆ Le CLAJ d'Aubervilliers
- ◆ Espacil
- ◆ Interlogement93

LE DISPOSITIF ALTHO

L'association est agréée pour 68 places d'accueil sur le dispositif ALTHO, dont le parc locatif est composé de 22 logements autonomes comprenant :

- 6 T1 pouvant accueillir 2 personnes
- 10 T2 pouvant accueillir 3 personnes
- 4 T3 pouvant accueillir 4 personnes
- 2 T4 pouvant accueillir 5 personnes

Ces logements, sont situés sur 7 communes de la Seine Saint Denis, à savoir : Villemomble ; Les pavillons sous-bois ; Bondy ; Gagny ; Le Raincy ; Livry Gargan ; Neuilly sur Marne.

Le choix fait par l'association de proposer un accueil en logement autonome, correspond à notre volonté de mettre en situation réelle les familles dans un statut de futur locataire, au terme de l'accompagnement proposé.

Le public

- 7 familles représentant 25 personnes ont quitté notre association. Pour la totalité des familles, l'objectif de l'accès au logement de droit commun a été accompli.
- 7 nouvelles familles ont intégré l'association durant l'année 2020, représentant 22 personnes.
- 14 familles représentant 48 personnes ont été présentes toute l'année
- 21 familles représentant 70 personnes, sont présentes au 31/12/2020.

Les enfants

Parmi les personnes présentes durant l'année, 57 sont des enfants âgés de moins de 18 ans. Durant cette période, il y a eu 3 naissances. Contrairement aux années précédentes, la problématique du mode de garde n'a pas été autant cruciale. En effet, pour les familles présentes tout au long de l'année, les solutions de garde avaient trouvé réponses. Quant aux nouvelles familles accueillies en 2020, les enfants étaient scolarisés et ne nécessitaient pas de recherche de mode de gardes spécifiques. Par conséquent, nous ne sommes intervenus que ponctuellement pour soulager les dépenses occasionnées dans ce domaine.

QUELQUES CHIFFRES

22 Logements

- ◆ 6 T1
- ◆ 10 T2
- ◆ 4 T3
- ◆ 2 T4

Situés sur 7 communes de la Seine Saint Denis.

21 familles présentes au 31/12/20 représentant 70 personnes.

Parcours d'hébergement des ménages

De manière générale, les lieux d'hébergement proposés par le 115 sont en Seine Saint Denis. Pour les nouvelles familles accueillies en 2020, toutes étaient à l'hôtel, mis à part deux familles qui étaient précédemment hébergées dans un autre dispositif ALTHO et dans un CHU.

Situation professionnelle et nature des ressources pour les ménages entrés en 2020.

- 7 familles ont été accueillies cette année sur notre dispositif. Nous avons pris en compte la nature des ressources la plus importante du ménage :
- 1 était en situation d'emploi en CDI temps complet
- 3 étaient en situation d'emploi en CDI temps partiel
- 2 bénéficiaient des indemnités de chômage
- 1 bénéficiaient du RSA

Le montant des ressources des famille :

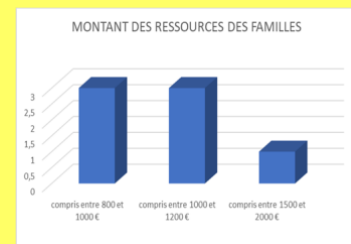
- 3 compris entre 800.00 et 1 000.00€
- 3 compris entre 1 000.00 et 1200.00€
- 1 compris entre 1 500.00 et 2000.00€

La situation financière des ménages présents au 31 décembre 2020

Pour les 21 familles présentes au 31 décembre 2020, la composition des ressources la plus importante est :

- 13 Salaires + Prestations familiales
- 3 RSA + Prestations familiales
- 2 indemnités de chômage + PF
- 1 prestation familiale
- 1 PF + AEH
- 1 Sans ressource

QUELQUES CHIFFRES



Situation professionnelle et nature des ressources des ménages sortis dans l'année.

- 7 familles sont sorties de notre dispositif et un homme isolé à la suite d'une séparation de couple, dans la situation professionnelle suivante :
- 1 en CDI à temps partiel
- 1 CDD temps complet
- 1 CDI temps complet
- 2 RSA + PF
- 1 Indemnités pôle emploi + PF
- 1 AAH + PF
-

Nos modalités d'intervention :

Nos modes d'intervention se font principalement soit par des rendez-vous dans les locaux de l'association ou sur les lieux d'hébergement mis à disposition. Les rendez-vous programmés dans les bureaux sont destinés principalement aux démarches à effectuer dans l'accompagnement. Quant aux visites à domicile, ces temps permettent de travailler sur la notion du savoir habiter, de l'entretien et l'aménagement du logement mais aussi, de par l'intimité du lieu, d'aborder des sujets plus personnels.

La présence du travailleur social dans le logement mis à disposition permet de nous assurer que les conditions d'accueil en hébergement sont respectées et adaptées au fonctionnement autonome de la personne mais aussi de veiller à ce que les règles du contrat d'hébergement soient appliquées.

De façon spécifique mais complémentaire, le service technique intervient dans le cadre de l'entretien des logements. En effet l'intervention des agents techniques permet d'avoir un autre regard sur « la vie au sein de l'hébergement ». Quand une anomalie est identifiée (logement sale, présence de personne seule dans le logement non autorisée, affaires séchant sur un convecteur électrique...), une fiche événement est transmise à la cheffe de service et au travailleur social. Cette procédure permet une intervention plus rapide du service pédagogique dans la résolution des problèmes constatés et permet d'articuler un atelier « savoir habiter », une rencontre de recadrage si nécessaire.

Les accompagnements physiques dans les démarches sont souvent mis en place à la demande du ménage ou lorsque le travailleur social évalue des difficultés à faire des démarches de manière autonome.

Au regard de la durée d'hébergement sur ce dispositif, les travailleurs sociaux interviennent très régulièrement au domicile afin de ne pas complexifier les déplacements des familles avec des enfants en bas-âge. Les professionnelles sont dotées d'ordinateur portable pour permettre d'effectuer des démarches administratives sur le lieu d'hébergement.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Durant l'hébergement, l'accompagnement social proposé doit permettre aux ménages de lever les freins qui leur permettront d'accéder à leur propre logement. Les premières semaines d'accueil permettent de faire un état des lieux de la situation globale du ménage et ainsi connaître les domaines d'intervention pour mener à bien le projet de relogement. A défaut, une orientation en structure d'hébergement adaptée sera proposée aux ménages qui en ont besoin d'un accueil transitoire pour résoudre certaines difficultés personnelles et/ou professionnelles.

L'accompagnement social proposé aux ménages s'articule autour de 5 axes de travail. Ainsi, les familles sont accompagnées sur les domaines suivants :

La situation administrative

Le domaine de l'accompagnement concernant les démarches administratives et l'accès aux droits demeurent des axes qui mobilisent le plus les travailleurs sociaux.

Ces axes de travail sont incontournables dans la mesure où ils sont un pré-requis à toutes les autres démarches de droit commun.

L'accompagnement aux démarches administratives est un axe de travail pour lequel les ménages accueillis sont parties prenantes. Majoritairement, les ménages étaient à jour auprès des services compétents. La plupart des ménages accueillis ont un ancrage en Seine-Saint-Denis à travers leur domiciliation administrative qui leur permet d'ouvrir et de maintenir leur droit à jour sur le département. Si ce n'est pas le cas l'association, grâce à l'agrément relatif à la domiciliation, peut domicilier les familles à l'adresse du siège afin de permettre la continuité de leurs droits.

QUELQUES CHIFFRES



La situation budgétaire

Afin d'être dans les meilleures dispositions pour être relogé, un travail est effectué avec les familles pour qu'elles puissent stabiliser et atteindre un montant de ressources suffisants pour prétendre à un relogement.

Un premier état des lieux des droits aux prestations est effectué et mis en place lorsque cela est nécessaire.

Les dettes

Dans l'objectif d'avoir une vision globale de leur situation financière, nous sommes attentifs à obtenir un état des lieux des dettes d'Etat invalidantes qui pourraient mettre en péril un accès ou un maintien au logement. Pour cela, nous demandons à chaque ménage de se procurer auprès de la trésorerie amende, un état des lieux de leurs dettes, afin de pouvoir entreprendre une demande d'annulation de majoration le cas échéant pour ensuite mettre en place un échéancier de remboursement adapté à leur situation budgétaire.

Nous constatons que peu de familles accueillies sont concernées par des dettes. Les origines les plus représentées sont, le transport, les cantines, crèches et hôpital.

La participation financière

Chaque ménage doit participer financièrement à son hébergement. 10% des ressources perçues est demandé. Le jour de leur admission, nous demandons le versement de 100€ correspondant à une réserve financière (caution) que les ménages continueront d'abonder mensuellement tout au long de leur accueil à raison de 25 ou 50€ par mois selon leurs revenus.

Lors de la sortie, cette réserve permettra aux familles de faire face aux dépenses incontournables lors d'un accès à un logement de droit commun, si aucune dégradation n'est constatée et si elles sont à jour du règlement de la participation financière.

Concernant la participation financière demandée, nous notons une grande régularité des paiements qui souligne l'importance que les ménages portent à cet aspect.

QUELQUES CHIFFRES

La participation financière des ménages est à la hauteur de 10% de leurs ressources.

L'insertion professionnelle

L'aide à l'insertion professionnelle est aussi un domaine important de l'accompagnement proposé. La particularité de cet axe est qu'il s'inscrit essentiellement dans un travail de remise en lien avec les partenaires. En effet, ces derniers sont en capacités d'accompagner au mieux les ménages dans leur projet d'insertion en leur faisant bénéficier des dispositifs correspondant à leur situation.

Pour l'ensemble des ménages, des conseils et orientations ont été effectués notamment sur :

- La reprise de contact avec le conseiller professionnel du projet ville RSA, du Pôle Emploi ou de la Mission Locale
- L'orientation vers l'association C2DI chargée de mettre en lien l'offre des employeurs et la demande d'emploi des personnes
- L'orientation vers des entreprises d'insertion
- L'actualisation des CV et lettre de motivation
- L'identification des entreprises pour effectuer des candidatures spontanées
- L'inscription en agence d'intérim

Pour certaines familles, l'absence de qualification professionnelle est une difficulté supplémentaire pour accéder à un emploi. Ainsi, certaines nous présentent des projets de formations qualifiantes de courtes durées (sécurité incendie ; fibre optique ; CASES ...) pour optimiser leur chance de décrocher un emploi. Cependant, elles peuvent être hésitantes à se lancer dans de tel projet car les ressources perçues restent faibles.

Depuis le mois de septembre 2020 et pour donner suite à l'accord de la DRIHL, nous avons ouvert la possibilité aux personnes accompagnées de pouvoir bénéficier d'une bourse pour les projets de formation. Nous avons eu deux demandes en fin d'année, dont une ajournée car elle n'a pas donné suite à la demande de pièce justificative.

QUELQUES CHIFFRES

Nous orientons vers des partenaires spécialisés dans la recherche d'emploi tels que :

- ◆ Projet de ville RSA
- ◆ CD2I
- ◆ Entreprise d'insertion
- ◆ Agences d'intérim

Le mode de garde

Contrairement aux autres années, pour les familles accueillies, le mode de garde n'est pas identifié comme un des premiers freins pour accéder à des ressources stables émanant d'une activité professionnelle. En effet l'âge des enfants arrivés sur le dispositif en 2020, relèvent d'un accueil en structure scolaire ou périscolaire. C'est ainsi que sur les 13 enfants accueillis, seuls 2 ont été concernés par la recherche d'un mode de garde.

La santé

Le domaine de la santé constitue toujours un réel challenge pour les travailleurs sociaux qui doivent parvenir à sensibiliser les ménages sur le bienfondé d'effectuer des visites médicales dans le cadre de la prévention. Quant aux personnes pour qui nous identifions un besoin d'orientation vers un psychologue, nous avons rencontré certaines résistances à ce qu'elles y adhèrent. En effet, le contexte social conjugué à la précarité de l'hébergement que les familles ont vécu, n'ont pas permis de faire de cet axe une priorité.

Dans le cadre de la prévention, il est proposé aux familles ainsi qu'aux enfants de faire des bilans de santé à travers des orientations adaptées vers des généralistes et/ou spécialistes.

Il est à noter que ces ménages n'ont pas rencontré de professionnels médicaux depuis plusieurs mois, voire années pour certains.

Le savoir habiter

Tous les logements mis à disposition des familles accueillies sont entièrement meublés.

Lors de l'entrée dans le logement, un état des lieux est effectué conjointement avec le service technique de l'association. C'est à ce moment que sont présentés les aspects techniques du logement permettant une occupation sereine tout au long de l'hébergement. Pour renforcer ces premières informations et donner une dimension plus concrète à l'habitat, un atelier « savoir habiter » est organisé dans le premier mois de l'accueil au sein du logement mis à disposition.

Notre constat général est que l'essentiel des familles ont une utilisation adaptée et respectueuse du logement et des équipements fournis.

Cependant durant cet exercice, nous avons été amenés à orienter nos interventions sur deux types d'actions :

- Les réflexes à avoir dans le cadre des soucis techniques (absence d'électricité, d'eau, fuite...)
- L'apprentissage du « vivre ensemble » en lien avec l'habitat et son environnement afin d'éviter les conflits de voisinage.

Complémentairement à ces 5 axes de travail, la dimension d'ouverture vers la culture, le sport et les loisirs, est essentielle.

L'accompagnement dans l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

Les familles montrent beaucoup d'intérêt pour les activités proposées par le service CSL. Hébergées en hôtel avant d'arriver à l'association au sein du dispositif ALTHO, le CSL permet aux familles de sortir de l'isolement en proposant des activités collectives prétextes à la rencontre et à l'échange.

On constate en 2020 qu'environ 65% des participants aux activités du CLS sont issus du service ALTHO. En effet, sur les 289 participations, il y a eu 155 personnes dont 95 sont issues du service ALTHO avec 55 enfants : 16 garçons et 29 filles, ainsi que 40 adultes : 8 hommes et 32 femmes.

En 2020, nous avons été confrontés à une forte demande des familles ALTHO, aussi, le service CSL a adapté son offre culturelle, sportive et de loisirs malgré le contexte sanitaire. Nous avons ainsi réussi à organiser une multitude d'activités à destination du public ALTHO. Il y a eu une sortie au parc du Sausset avec initiation à l'escalade, BMX et tire à l'arc, une sortie patinoire, une après-midi à l'Île Saint Louis à Paris, une journée à la Base de loisirs de Cergy Pontoise, une après-midi Cueillette à Compans, une journée au Touquet, la journée à Honfleur, la journée au Jardin d'Acclimatation, l'après-midi à la tour Eiffel à Paris (bateau mouche) et l'après-midi au Bois de Vincennes.

Ces activités collectives sont l'occasion pour les parents de partager des moments conviviaux et de loisirs avec leurs enfants. C'est également l'opportunité de créer des souvenirs et de profiter de l'instant présent dans un autre cadre, plus détendu et loin des responsabilités du quotidien.

Ces actions ont aussi pour objectif de favoriser les échanges entre les parents, de faire des rencontres, de se créer du réseau, de se faire des amis et de favoriser la solidarité. Nous avons observé des liens et de l'entraide surtout entre les familles qui habitent à proximité les unes des autres. Les familles se sont échangées les bons plans, se sont invitées mutuellement aux anniversaires des enfants ou encore de manière ponctuelle se sont aidées réciproquement, à quelques occasions, pour la garde des enfants.

Nous observons une demande encore plus forte pendant les vacances scolaires et les fêtes de fin d'année car ce sont des moments de partage entre les enfants et les parents. Il y a également eu plus de demandes d'accompagnement individuel. En fonction de leurs souhaits et de leurs lieux de résidence, nous les orientons ou accompagnons pour qu'ils puissent franchir le premier pas et s'inscrire dans des associations leur permettant de pratiquer une activité sportive ou culturelle de leur choix. Cette année, 23 personnes ont trouvé une activité qu'elles souhaitent pratiquer et sont devenues licenciées. L'orientation et l'inscription des adhérents dans les clubs sportifs ou culturels concernent le domaine de l'Education Jeunesse et Populaire (EJP) et répondent aux critères de l'agrément obtenu en 2016. Nous avons également été sollicités pour la recherche de séjours en familles.

Dans ce contexte de crise sanitaire, à la grande déception des usagers, nous n'avons pas pu mettre en place le repas de fin d'année habituel. Nous espérons pouvoir le proposer au cours de l'année 2021.

Le contexte particulier de cette année 2020 a délité le lien avec les familles et les visites aux domiciles ont été moins nombreuses. En fin d'année, le chef de service ALTHO a mis en place des rencontres avec les familles et en a profité pour faire la visite des logements. Avec pour objectif de faire un état des lieux des logements.

Dans un premier temps, ces rencontres ont permis de remettre du lien avec les familles mais ont été aussi l'occasion de représenter le service CSL et la programmation des activités. En présence de l'animateur socioculturel, quatre visites de logements ont été réalisées chez les familles du dispositif. Nous avons pu recenser les difficultés rencontrées au quotidien dans les logements et permettre l'intervention du service technique quand cela a été nécessaire.

Dans un second temps, il s'agit également de faire une présentation du nouveau fonctionnement du service CSL, réservé exclusivement au public du dispositif ALTHO à compter du 01/01/2021. La présence de l'animateur socio-culturel a permis de présenter le livret associatif et son contenu. A travers ces rendez-vous, l'animateur socio-culturel a fait remplir un questionnaire pour recenser les envies des familles mais surtout celles des enfants. Il a distribué un répertoire regroupant les lieux culturels, de sports et de loisirs situés à proximité de leur domicile. Il a été étoffé pour pouvoir répondre aux besoins des familles mais également pour s'adapter à la répartition des logements du dispositif.

Le but étant d'informer les familles sur les possibilités qui s'offrent à elles et favoriser une démarche autonome vers l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs à proximité de leur logement.

En s'appuyant sur le questionnaire CSL, les réponses constituent le premier élément d'une base de données. Il va alimenter les recherches de l'animateur et permettre d'associer les usagers dans une démarche participative. L'objectif est de permettre aux familles de s'approprier la programmation et de proposer des activités de leurs choix.

En 2021, nous souhaitons poursuivre les visites au domicile à des créneaux regroupant l'intégralité de la famille propice à la mise en place d'un panel d'activités.

Le contexte sanitaire 2020 :

Toute l'année 2020 est marquée par la pandémie liée au COVID19. Cette crise sanitaire a profondément marqué le fonctionnement de l'association, les services publics et le secteur marchand.

1er confinement.

En interne la direction a pris les dispositions permettant le maintien de l'activité en organisant un planning de présence et en mettant en place un protocole sanitaire significatif, tant pour les salariés que pour les adhérents accompagnés. Nous avons aussi réduit la venue du public et restreint l'intervention des travailleurs sociaux, autour d'axes prioritaires tels que : Intervention financière, continuité des études, violences, problèmes techniques dans les logements, protection de l'enfance...

Les travailleurs sociaux ont profité de ce contexte pour élaborer différents tutoriels relatifs aux nouvelles consignes sanitaires et de distanciation, décrétées par le gouvernement, l'ARS ou la DRIHL pour permettre aux familles de mieux les assimiler.

A la sortie de ce confinement, nous avons repris un fonctionnement classique. Pour le public, la désorganisation des services publics a eu pour conséquence de freiner globalement toutes les démarches en matière d'accès ou de maintien des droits. Sur les aspects économiques, beaucoup ont vu leur situation professionnelle remise en cause, partiellement ou totalement. Certains ont pu bénéficier de la mise en place du chômage partiel par l'employeur, d'autres ont perdu leur emploi !

Cette reprise d'activité nous a permis de mesurer aussi à quel point cette situation a conduit les familles à un isolement particulièrement néfaste et contribué à une profonde atteinte du lien et de la cohésion sociale. L'équipe s'est donc concentrée sur la mise en mot et l'atténuation des conséquences nommées ci-dessus.

Zoom sur les perspectives de sorties des familles encore présentes au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la stratégie associative en matière d'accès au logement de droit commun, nous essayons de nous appuyer systématiquement sur tous les dispositifs favorisant l'accès au logement.

Sur les 21 familles présentes au 31/12/2020, 10 sont en attente d'une proposition de logement ou d'un passage en commission d'attribution de logement :

- 1 présente depuis 2017
- 6 présentes depuis 2018
- 2 présentes depuis 2019
- 1 en 2020

2 familles voient le projet d'accès au logement modifié, requalifié en orientation vers une structure d'hébergement adaptée à la situation.

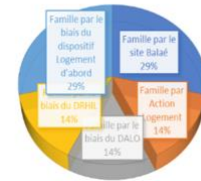
Durant l'année 2020, 7 familles représentant 25 personnes sont sorties de notre dispositif. Elles ont toutes accédé à un logement social de droit commun par le biais de dispositifs différents et qui se déclinent de la façon suivante :

- 2 familles par le site Balaé qui est un portail réservé aux agents de la fonction publique
- 1 famille par Action logement
- 1 famille par le biais du DALO
- 1 famille par le biais de la DRIHL
- 2 familles par le biais du dispositif logement d'abord.

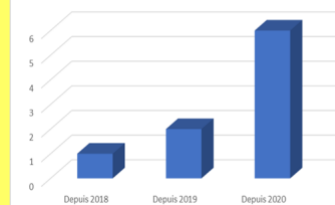
La durée moyenne d'hébergement sur le dispositif ALTHO pour ces 7 familles est de 20,37 mois. La durée d'accueil la plus courte a été de 7,47 mois et la plus élevée de 33.9 mois.

QUELQUES CHIFFRES

LES SORTIES DU DISPOSITIF



FAMILLES DONT LA SITUATION RESTE A STABILISER



Conclusion

Pour la seconde année consécutive, le taux de remplissage dépasse les 100%. C'est ainsi que pour l'année 2020, il représente 103%.

Rappelons que le dispositif ALTHO, était conçu pour accélérer l'accès au logement de droit commun des publics hébergés à l'hôtel, en permettant de lever les derniers freins. C'est ainsi que le cadre de ce dispositif nous a permis d'élaborer un discours institutionnel porté par l'équipe, dès l'admission. Ce tout participait à sa dynamique et permettait une mobilisation active dans l'accompagnement social.

Malheureusement l'absence de relogement constatée et/ou la mise en concurrence (plusieurs candidats) pour les propositions, depuis l'année dernière met à mal toute cette construction et nous conduit dans des difficultés qui hypothèquent les projets élaborés lors de la rencontre avec les ménages se traduisant par :

- Dégradation des situations professionnelles, familiales, de santé, budgétaire...
- Dégradation du lien entre les professionnels et les familles, liée à l'autonomie des familles.

QUELQUES CHIFFRES



Le service Culture, Sports & Loisirs

Le Service Culture, Sport et Loisirs a continué en 2020 les missions qui sont les siennes, développer la vie associative mais également proposer un large panel d'activités en direction des adhérents, des anciens bénéficiaires de l'association et de toutes les compositions familiales confondues.

L'objectif visé par le CSL est d'inciter ces jeunes adultes à se mobiliser dans un cadre stimulant et créatif leur permettant d'avoir accès à une diversification de la socialisation et de créer du lien social. Pour cela, le service organise des sorties culturelles, des rencontres sportives, des initiations à différentes techniques artistiques et artisanales, des sorties collectives (cinéma, concerts...) ainsi que des week-ends loisir et des séjours.

Nous nous efforçons de favoriser la participation des usagers dans la conception des projets en étant fidèles à nos axes d'interventions.

Avant tout, nous avons développé et inscrit les usagers et adhérents dans un parcours Culturel, sportif et de loisirs. Ce projet a pour objectif d'inciter les participants à être dans une démarche de découverte leur permettant de s'intéresser aux différentes activités et de s'y inscrire dans la durée voire même d'avoir la volonté de devenir adhérent ou licenciés dans des clubs ou associations.

Le service culture, sport et loisirs a dû adapter ses modalités de fonctionnement et de propositions d'activités pour faire face à la crise sanitaire. La programmation annuelle d'activités a dû être revue à la baisse au gré des confinements instaurés par le gouvernement. Le service CSL a dû s'adapter. En effet, pendant 5 mois, le CSL n'a malheureusement pas pu proposer d'activités collectives. En plus des périodes de confinement, la sphère culturelle, de sport et de loisirs a été fortement impactée par les fermetures des établissements recevant du public et a restreint le champ des possibles. Dans ce contexte compliqué, le service CSL a tout de même réussi à mettre en place diverses actions collectives et surtout favoriser les interventions individuelles tout en respectant les protocoles sanitaires.

La culture

En 2020, nous avons proposé des ateliers Théâtre. Ce projet a permis d'inscrire les participants dans une dynamique de groupe, de créativité et d'apprentissage. Les ateliers théâtre ont été encadrés par une intervenante extérieure. Comme en 2019 et en accord avec les participants, le nombre des séances a été réduite mais leur volume horaire a été augmenté. Les séances pour l'atelier sont ainsi de 4h.

Pour motiver nos usagers et adhérents à cet exercice, nous travaillons depuis quatre ans avec le « Théâtre de l'Opprimé ». Une intervenante propose et anime un atelier théâtre au sein de nos locaux. C'est un espace d'expression et de participation. Il s'agit de permettre aux participants de reprendre confiance en eux, de se ressourcer, de créer du lien social, dans l'objectif de stimuler leur implication à travers la participation à des activités artistiques. Nous espérons ainsi inciter ces jeunes adultes à se mobiliser dans un cadre stimulant et créatif devant leur permettre une diversification de la socialisation. Il y a eu 9 séances au cours de l'année 2020. Les séances s'articulent autour d'exercices de respiration, de jeux de vocalises et d'un travail corporel. A l'issue du premier semestre, les séances ont permis, pour certains d'aller tenter l'expérience de théâtre forum avec les professionnels du théâtre de l'Opprimé. Dans le cadre de la convention qui nous lie avec le Théâtre de l'Opprimé. Un des objectifs étant de permettre à nos usagers et adhérents d'aller au théâtre, de rencontrer des acteurs professionnels, de jouer sur scène et de découvrir l'arrière du décor. Certains ont eu le courage et la chance de monter sur scène et de jouer avec les acteurs devant 100 personnes. Ceci a eu lieu lors d'une séance ouverte de théâtre forum.

En parallèle, des sorties culturelles ont été proposées telles que des spectacles de stand-up notamment en se rendant au « Paname comédie club ». C'est un lieu de test où les artistes qui débutent leur carrière dans le métier viennent se produire. Cette scène est ouverte et propose au public de s'essayer à cet exercice d'improvisation sur scène. Ce moment est convivial et permet de côtoyer des artistes, très accessibles qui échangent facilement avec le public. C'est une occasion de partage, d'échange et surtout un lieu de mixité sociale.

Le Sport

Le service CSL a également proposé des activités sportives en prenant soin de favoriser la rencontre et surtout la mixité. Nous nous efforçons de développer notre réseau de partenaires pour bénéficier d'installations sportives. Au cours de l'année 2020, comme l'année passée, la commune d'Aulnay-Sous-Bois nous a fait bénéficier d'un créneau patinoire avec un éducateur sportif pour l'apprentissage du patin à glace.

Ces activités permettent de répondre à notre volonté de favoriser la rencontre et le partage. Nous avons également fait bénéficier à nos adhérents d'une initiation à l'escalade, au BMX et au tir à l'arc au parc du Sausset.

Le partenariat avec le « Five » de Bobigny nous a permis de bénéficier de plusieurs créneaux de futsal et ainsi de constituer des équipes de 5 adhérents et proposer des oppositions inter associatives.

Les loisirs

Cette année nous avons favorisé les sorties journalières afin de développer la participation active de nos publics à travers leur investissement. Nous avons organisé des sorties dans des bases de loisirs, des sorties à la mer ou encore des sorties à Paris. Les participants ont partagé les plaisirs de la baignade, des promenades, de la flânerie mais également de repas partagés.

Une forte demande d'activités culturelles a émergé du public ALTHO. Les familles souhaitent participer à des petits séjours de 3/4 jours voir des weekends. Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en place des séjours. Par contre, nous avons mis en œuvre des sorties journalières pour donner la sensation de voyager, de s'évader le temps d'une journée. Nous avons organisé deux journées à la mer l'une à Honfleur et l'autre au Touquet. Il y a eu également une sortie au Jardin d'Acclimatation de Paris et une journée à la base de loisirs de Cergy Pontoise. Nous avons également proposé des actions tel que la cueillette de Compans, la sortie à l'Île Saint Louis et un picnic au pied de la tour Eiffel.

Le Bois de Vincennes a été un des terrains de jeux très prisé par le public, notamment le parcours poney et les balades en barque.

QUELQUES CHIFFRES

Au cours de l'année 2020

Le service CSL propose 3 axes d'activités tout en essayant de favoriser la participation des usagers dans la conception des projets.

1. La participation à la vie associative d'Essor 93,
2. Les activités de culture, de sport et de loisirs,
3. L'accompagnement et l'émergence de projets individuels et collectifs de culture, de sport et de loisirs.

Le service CSL souhaite inscrire tous les participants, des différentes actions, dans un parcours culturel, de sport ou de loisirs avec l'objectif de favoriser les inscriptions dans des clubs, associations, groupes et ateliers de droits commun.

Les activités en direction des familles

Depuis trois ans, nous accueillons des familles sur le service ALTHO (Alternative à l'Hôtel). Les familles ont montré beaucoup d'intérêt pour les activités proposées tout au long de l'année. Ce dispositif montre à quel point les familles, de par leur parcours en hôtel, ont besoins d'activités collectives prétexte à la rencontre et à l'échange. Au cours de l'année 2020, on constate qu'une forte majorité des participants est issue du service ALTHO. Cela représente environ 65% des participants aux activités du service CSL. Cette demande est notamment plus accentuée pendant les périodes de vacances scolaires où la demande concerne essentiellement les enfants. Ces activités sont l'occasion pour les parents de partager des moments conviviaux et de loisirs avec leurs enfants. De se voir dans un autre cadre, plus détendu et loin des responsabilités du quotidien.

La demande est encore plus forte pendant les fêtes de fin d'année car ce sont des moments de partage entre les enfants et les parents.

Nous avons organisé des séances intitulé « Ciné kids » au sein de l'association. Ces séances ont pour objectif de favoriser des moments d'échanges entre les parents sur leur situation, sur les bons plans, leur points communs et de créer un lien et de la solidarité entre elles. En attendant, que les enfants regardent un dessin animé de leur choix.

Ces moments sont l'occasion de créer du réseau, des amis et de l'entraide pour ceux et ceux qui habitent à proximité les uns des autres.

A la fin de l'année 2020, le chef de service ALTHO et l'animateur socioculturel ont réalisé quatre visites dans les logements des familles accueillies sur le dispositif. Les objectifs de cette démarche étaient de faire un état des lieux des logements et de recenser les difficultés rencontrées au quotidien. Il s'agissait également de faire une présentation du nouveau fonctionnement du service CSL. En présence de l'animateur socio-culturel, les visites ont permis de présenter le livret associatif et son contenu. A travers ce rendez-vous, l'animateur socio-culturel a fait remplir un questionnaire pour recenser les envies des familles mais surtout celles des enfants. Il a distribué un flyer répertoriant les lieux culturels, de sports et de loisirs situés à proximité de leur domicile. Le but est d'informer les familles sur les possibilités qui s'offrent à eux et favoriser une démarche autonome vers l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

QUELQUES CHIFFRES

En partenariat avec le Théâtre de l'Opprimé, nous avons organisés :

- ◆ 9 ateliers théâtre d'une durée de 4h chacun, soit sur l'année 2020, 36 heures de travail de groupe.
- ◆ Nous avons assisté à 2 représentations de théâtre forum, qui se sont déroulés au théâtre de l'Opprimé. Différents thèmes y ont été abordés (les inégalités sociales, le racisme, l'égalité homme femme)

Il y a eu 18 personnes qui ont participé aux ateliers théâtre au cours de l'année 2020. Cela représente 10 participations au total.

Les autres activités proposées

- ◆ 2 sorties au Paname Comédie Club (stand up)
- ◆ 2 sorties ciné-kids
- ◆ 1 Visite du château de Versailles
- ◆ 2 Ateliers dessin (manga)
- ◆ 2 sorties au Paname Art Café

Les visites ont permis d'avoir des réponses concrètes sur les envies des uns et des autres à travers le questionnaire CSL. Ce questionnaire constitue le premier élément d'une base de données. Il va enrichir le travail de l'animateur et associer les usagers dans une démarche participative. L'objectif est de permettre aux familles de s'approprier et de proposer des activités de leurs choix.

Les visites ont eu lieu en journée et ont répondu partiellement à l'objectif fixé. Nous nous sommes entretenus avec les parents mais sans la présence des enfants.

En 2021, nous proposerons des visites au domicile à des créneaux regroupant l'intégralité de la famille propice à la mise en place d'un panel d'activités.

Le volet associatif

La situation sanitaire de l'année 2020 ne nous a pas permis d'organiser les réunions « En action pour mon association » entre les adhérents qui sont très utiles pour la présentation de la vie associative d'Essor 93, du conseil d'administration et des salariés. Le livret associatif a été distribué de manière individuelle par l'intermédiaire des travailleurs sociaux. Celui-ci est composé de plusieurs éléments : la carte d'adhérent, une note explicative des missions d'un conseil d'administration, une liste personnalisée des acteurs locaux de leur ville des activités de culture, de sport et de loisirs, une fiche d'inscription avec les activités souhaitées et leurs horaires, un certificat médical pour les activités nécessitant, un document pour le droit à l'image et enfin le trombinoscope de l'association suite aux demandes des adhérents qui souhaitent savoir qui compose le conseil d'administration et qui sont les salariés de l'association.

Le repas de fin d'année habituel n'a pas pu avoir lieu suite aux consignes gouvernementales pour lutter contre la Covid19. Cet événement est très investi par nos usagers et adhérents. Il y a eu une grande déception de la part des usagers. Ce moment convivial et festif permet de nous rencontrer autour d'un repas. Lors de la précédente édition, nous avons réservé le parc de loisirs « AIRTRIX ». L'évènement avait rencontré un grand succès (115 personnes) auprès des usagers mais surtout auprès des familles ALTHO. Nous espérons réorganiser cette manifestation dès l'année 2021.

QUELQUES CHIFFRES

Au niveau sportif :

- ◆ 2 five (foot réduit)
- ◆ 1 sortie au parc du Sausset avec initiation à l'escalade, BMX et tire à l'arc
- ◆ 1 Patinoire

Il y a eu 28 personnes qui ont participé aux activités sportives au cours de l'année 2020. Cela représente 18 participations au total pour 12 heures de travail en collectif.

Au niveau loisirs :

- ◆ 1 après-midi à l'Île Saint Louis à Paris
- ◆ 1 journée à la Bases de loisirs à Cergy Pontoise
- ◆ 1 après-midi Cueillette à Compans
- ◆ 1 Journée au Touquet
- ◆ 1 Journée à Honfleur
- ◆ 1 journée au Jardin d'Acclimatation
- ◆ 1 après-midi à la Tour Eiffel à Paris (bateau mouche)
- ◆ 1 après-midi au Bois de Vincennes

Au cours de l'année 2020, nous sommes toujours sollicités par le public dans leurs recherches de clubs sportifs, culturels mais également, depuis cette année, pour la recherche de séjours en familles. Il y a également de plus en plus de demande d'accompagnement individuel. En fonction de leur souhait et de leurs lieux de résidence, nous les orientons ou accompagnons pour qu'ils puissent franchir le premier pas et s'inscrire dans des associations leur permettant de pratiquer une activité sportive ou culturelle de leur choix. Cette année, 23 personnes ont trouvé une activité qu'elles souhaitent pratiquer et sont devenues licenciées. L'orientation et l'inscription des adhérents dans les clubs sportifs ou culturels concernent le domaine de l'Education Jeunesse et Populaire (EJP) et répondent aux critères de l'agrément obtenu en 2016.

Les difficultés rencontrées dans le cadre de l'organisation d'actions collectives restent un point sensible dans notre volonté de développer et favoriser la vie associative. Rappelons que les actions conduites par ESSOR93 sont essentiellement individualisées et personnalisées. Cependant, les efforts déployés pour mettre en œuvre des actions collectives rencontrent un certain succès notamment auprès des familles qui, elles, ont connu l'isolement et souhaitent rencontrer d'autres parents pour pouvoir échanger. Nous constatons à l'issue de ces quelques séquences présentées que les personnes qui y ont participé manifestent un réel intérêt tant pour les actions que pour l'évolution des projets de l'association.

La fréquence des activités, en moyenne, a été au nombre de 3 par mois et ont été proposées sur une période de 7 mois. Au cours de l'année 2020, il a été enregistré 21 activités pour 289 participations représentant 155 personnes.

Nous avons maintenu l'atelier « théâtre » sur le premier trimestre de l'année. Nous comptabilisons 9 ateliers pour 18 participations représentant 10 personnes.

L'année 2020 a été marquée par un contexte pandémique compliqué qui n'a pas favorisé les actions collectives. Par conséquent, il y a eu une demande accrue d'activités individuelles ou en famille. Nous avons comptabilisé 37 activités autonomes qui n'ont pas sollicité d'accompagnement mais qui ont été préparés en amont par notre service.

QUELQUES CHIFFRES

Un chiffre révélateur, 289 participations soit **155** personnes dont **95** personnes issues du service ALTHO.

Soit :

- ◆ 55 enfants dont 16 garçons et 29 filles,
- ◆ 40 adultes dont 8 hommes et 32 femmes.

Les actions collectives sont vectrices de cohésion sociale, d'égalité des chances et de droit à l'insertion, la formation, à l'emploi et favorisent le lien social. L'intérêt étant de développer la socialisation et la dynamique de groupe pour partager hors du quotidien des moments conviviaux porteurs de motivation.

A la demande du Conseil Départemental, Essor 93 a dû réorganiser ses services internes, notamment le CSL. Il a été proposé de maintenir le poste d'animateur socio-Culturel afin de répondre à l'ensemble des demandes des publics de l'association. Proposition irréalisable compte tenu de la charge de travail que cela représente.

Dans ce contexte et au vu de la sollicitation importante des familles depuis deux ans, nous avons décidé d'orienter, uniquement, nos actions en direction du service ALTHO. Cette décision a pris effet à compter du 1er janvier 2021.

QUELQUES CHIFFRES

Au total pour l'année 2020 :

Le service CSL a proposé :

- 4 activités par mois sur une période de 7 mois,
- 28 activités,
- 148 heures d'interventions,
- 289 participations,
- 155 personnes

Le service technique

La composition du service technique en 2020 est la suivante :

- 1 chef de service,
- 1 assistante de gestion locative,
- 2 agents techniques.

Le nombre de logement au 31 décembre 2021 était de : 100 logements.

Nous possédons différents logements de types : studio, T2, T3, T4, répartis sur 19 communes : Gagny, Pavillons-sous-bois, Le Raincy, Bondy, Aubervilliers, Villemomble, Sevran, Livry-Gargan, Bagnolet, Blanc Mesnil, Le Bourget, Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France, Villepinte, Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance.

Les interventions du service technique dans nos logements s'effectuent majoritairement en journée, mais elles peuvent aussi se dérouler durant les astreintes (18h/09h00 en semaine et tous les week-end) 24h/24h, 7/7 jours

Equipement du service technique :

- 3 véhicules de service,
- 1 bureau,
- 2 ateliers pour la réserve du « stock matériel » sur le site de Gagny et du Raincy.
- 1 box à Bondy pour le stockage du mobilier des usagers.

Les missions principales du service technique :

Concernant les logements.

Le service a en charge l'entretien, la remise en état des logements et son suivi « technique », ainsi que les locaux du siège à Gagny et du site de Gambetta au Raincy.

QUELQUES CHIFFRES

Le service technique en quelques chiffres :

61 heures concernant les interventions de plomberie.

31 heures concernant les interventions électriques.

39 heures concernant les interventions de serrurerie.

52 heures concernant les états des lieux d'entrée.

47 heures concernant les états des lieux de sortie.

10 heures concernant les pré visite état des lieux de sortie.

Concernant l'entretien, le service technique effectue des interventions relatives à la plomberie (changement de la robinetterie, réfection des joints de silicone, remplacement des siphons...), l'électricité (remplacement de prises, d'ampoules, remplacement de plaques électriques...) et assure parfois des travaux d'aménagement des logements, avec l'autorisation des propriétaires. Les rénovations de peinture et des sols sont effectuées par le service technique.

Nous avons mis en place il y a déjà quelques années « l'aide à l'installation ». En effet, nous aidons les hébergés à monter des meubles, à brancher des machines à laver...

Cette année ont été mises en place des nouvelles visites techniques à domicile (VAD) en plus des interventions quotidiennes. Elles se déroulent tous les 4 mois et constituent un renforcement de la surveillance des logements et de prévenir les dégradations et défaut d'entretien. Ces VAD nous permettent, de se projeter dans les rénovations des logements qu'il faudra faire, au moment du départ de la personne hébergée.

Concernant les adhérents.

Les relations entre l'équipe et les personnes accompagnées se tissent lors de différentes étapes scandant les séjours.

L'état des lieux d'entrée est le premier et se déroule avec l'hébergé et le travailleur social référent. L'ensemble du logement est passé en revue (murs, plafonds, sols, plomberie, électricité, boiserie, mobiliers, éléments sanitaires...) et donne lieu à la rédaction d'un document décrivant fidèlement l'état du lieu d'hébergement. Nous soulignons l'importance de cette première étape auprès des personnes hébergées, car sa signature engage. En effet une comparaison entre ce document et l'état des lieux de sortie, permettra d'établir le document « Solde de Compte Résident » relatif aux frais de remise en état qui peuvent en découler.

C'est aussi un temps de rencontre et des explications sont données à l'hébergé sur le fonctionnement du service technique, les astreintes et le rappel de certaines consignes à tenir en cas de sinistres (fuite d'eau...), sur l'entretien du logement et sur le respect envers le voisinage.

QUELQUES CHIFFRES

170 heures concernant la rénovation des logements par le service technique.

310 heures concernant les rénovations par les entreprises extérieures

10 heures concernant les déménagement et débarras.

116 heures concernant les rendez-vous avec les entreprises extérieures et nos partenaires.

40 heures concernant les réunions de service.

78 heures concernant les interventions d'entreprises extérieures

Le règlement des frais d'hébergement est un second temps essentiel dans le séjour. La participation est réglée en général dans les locaux de l'association, auprès du chef de service, l'assistante chargée de la gestion locative, ou d'un cadre disponible. Dans le cadre de la gestion budgétaire, le règlement de la participation financière est central.

Dans un autre domaine, un atelier savoir habiter est organisé, majoritairement dans les 3 mois suivant la date d'entrée. Il se déroule dans le logement où est hébergée la personne. Il permet d'échanger sur les premiers dépannages à effectuer dans son logement, comme le remplacement de fusible ou le débouchage du siphon). C'est aussi l'occasion de passer à la pratique en démontant un syphon, en simulant une panne électrique, de changer une ampoule, de rappeler les règles élémentaires de sécurité, lors de ses interventions. Mais cet atelier permet aussi de parler de l'entretien du logement (produits à utiliser pour laver les sols, pour retirer le calcaire sur la robinetterie, aération quotidienne des pièces...). Pour terminer, la gestion des fluides est aussi abordée, et une attention particulière est mise sur la vigilance qu'il faut avoir sur les fuites d'eau.

En plus des VAD, le service technique effectue des visites hygiène et sécurité. Elles sont effectuées une fois par an, dans tous les logements en présence du travailleur social dans l'idéal. Nous pouvons ainsi avoir un échange plus approfondi entre l'hébergé et le travailleur social concernant l'hygiène (comme l'état du frigo, des sanitaires ou de la douche...) mais aussi concernant l'aspect sécurité (comme le mésusage des multiprises, les prises arrachées...).

A la fin de son accompagnement, soit 1 mois avant la sortie, un pré-état des lieux de sortie est effectué. Cette étape permet de faire un point sur les remises en état que la personne hébergée doit faire, pour ne pas être confrontée à une facture trop importante. Enfin, c'est le jour de l'état des lieux de sortie définitif, qui se déroule toujours en présence du travailleur social référent, que la comparaison de l'état du logement à la sortie par rapport à l'état du logement à l'entrée est faite et que les différences sont notées sont le support qui est signé par les deux parties.

QUELQUES CHIFFRES

17 heures concernant les rendez-vous pour l'atelier savoir habiter.

178 heures concernant les visites à domicile.

13 heures concernant les visites hygiène et sécurité.

12 heures concernant les visites et contrôle des logements

Activité sur l'année

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le service technique fut perturbé par la crise du COVID19. Les entrées et les sorties connurent une activité ralentie, comme le traduisent les chiffres relatifs à ces domaines. En comparaison avec 2019, nous constatons une diminution d'environ 20% des états des lieux d'entrée et de plus de 50% dans le domaine de l'aide à l'installation (aménagement, installations de tringles à rideaux, de rideaux de douches...).

Les interventions sur la plomberie, l'électricité et les huisseries, connaissent une chute vertigineuse tout comme la remise en état des logements par le service d'environ 50% et les différentes activités conduites par le service (atelier « savoir habiter » et visites « hygiène et sécurité, moins 70%).

Concernant la remise en état des logements par des prestataires, nous constatons une augmentation de d'environ 50%, qui est dû à la répercussion de cette pandémie, sur la gestion du personnel. En effet pendant plusieurs mois nous avons fait face aux nombreuses absences, pour différents motifs, comme la garde des enfants, la notion de cas contact, les arrêts maladie...

Voilà pour les domaines le plus significatifs de l'activité du service.

Notons que sur la fin de l'année 2020, l'absence de son chef de service, nous a conduit à une nouvelle organisation. C'est ainsi que la directrice des services, occupe de façon temporaire, ce poste central. Les réunions de service ont pu être maintenues à la même hauteur que l'année dernière, permettant ainsi de maintenir une cohésion d'intervention entre les services pédagogiques et le technique, mais aussi en direction des personnes accompagnées.

Pour conclure, nous avons formulé une demande d'un 3ieme poste d'agent technique (en remplacement de l'agent technique coordinateur), qui a été accepté par le Conseil Départemental, mais qui à ce jour n'est pas pourvu, faute de candidat répondant à nos attentes.

QUELQUES CHIFFRES

63 heures concernant l'aide à l'installation.

54 heures concernant l'achat de matériaux et de mobiliers.

29 heures concernant le montage de mobilier dans les logements.

8 heures concernant l'installation des consignes de sécurité.

5 heures concernant la prise des photos des logements

Conclusion

L'activité de l'année 2020 est considérablement impactée par la pandémie mondiale et les différents confinements qui ont émaillé cette période. Vous pourrez constater dans ce rapport d'activité que l'association a néanmoins maintenue son activité, en adaptant son organisation de travail et à prioriser ses missions en direction des publics.

C'est ainsi que nous avons fait, durant le premier confinement, le choix de ne pas s'engager dans l'utilisation du chômage partiel sur les services les plus impactés, comme le service technique et « Culture, Sport et Loisirs », préservant ainsi l'unité globale de l'organisation et assurant à l'ensemble des salariés le versement des salaires. Nous assumons ce choix ainsi que le fait de ne pas nous engager dans le télétravail, car nous n'en avons ni les possibilités matérielles, ni la volonté politique.

Cette période a conduit les salariés engagés sur le terrain, à élaborer de nouveaux outils ou de les adapter, pour permettre une meilleure compréhension des gestes barrières et des consignes sanitaires. C'est ainsi, par exemple, que des tutorats numériques furent élaborés, engageant des salariés de différents services. Des outils furent plus utilisés (mails et appels téléphoniques) pour répondre à l'isolement et maintenir le lien, qui fut mis à rude épreuve et isolat les personnes accueillies sur nos dispositifs.

Malgré quelques départs et de nombreux postes restés non pourvus, tous les salariés présents durent aussi dépasser leurs missions respectives pour pallier les différents enjeux découlant des absences des collègues et répondre à la désorganisation des secteurs du service public et des entreprises. Nous avons dû aussi rassurer, tant faire se peut, les adhérents devant le flot d'informations anxiogènes, livrés par les médias.

Aujourd'hui encore, nous observons les différentes conséquences de la crise sanitaire et les désastres qu'elle a généré. Perte d'emploi du jour au lendemain, retards dans l'accès aux droits retardant les démarches de relogement, l'accès aux titres de séjours, à la santé. Cette situation nous mobilise, pour atténuer ces répercussions et proposer les meilleures réponses possibles.

En termes de perspectives pour l'année 2021, la signature de la « Convention Pluriannuelle d'Objectif et de Moyen » pour 5 ans est l'objectif numéro 1. Il s'agira pour nous de défendre nos orientations stratégiques, pédagogiques et de préserver son financement.

Nous aurons aussi à répondre au défi du recrutement, car depuis 2020 et ne plus de la crise sanitaire, nous avons toujours de nombreux postes à pourvoir et ce malgré les différentes stratégies de déployées, nous ne parvenons pas à le faire, même en nous adressant aux agences d'intérim spécialisées dans le travail social. Cette situation met en tension les équipes et la qualité de l'accompagnement social s'en trouve aussi touchée.

Nous espérons aussi que la formation proposée aux administrateurs porte ses fruits en renforçant leurs compétences et débouche sur la rédaction du projet associatif qui permettra l'écriture des projets de services, ainsi que l'évolution de ses statuts.

Pour conclure ce rapport d'activité sur l'exercice 2020, je tiens à exprimer, en mon nom et celui du Conseil d'Administration, nos sincères remerciements aux salariés de l'association pour leur engagement et leur mobilisation, durant cette période particulièrement incertaine et compliquée dans sa gestion. Nous aurons pu grâce à eux, continuer d'assurer nos missions et une présence indispensable en direction de nos adhérents.

Merci aussi à nos partenaires institutionnels pour l'appui qu'ils nous auront apportés dans cette période, qu'il soit logistique, technique et/ou financier.

Une équipe de professionnels impliqués

Direction et cadres

Jean-Claude CORAZZA, directeur général

Sophie BRUNET, directrice des services

Hatem DOUMA, responsable RHAF

Lucile CASALAN, cheffe de service hébergement

Karim CHEBIHI, chef de service hébergement

Mickaëlle MALET, cheffe de service insertion

Vincent TALON, chef de service technique



Service administratif

Namrah AZAM KHAN, comptable

Flora DA SILVA, chargée d'accueil et de communication

Modibo KEITA, comptable

Pauline NELLO DECONSTANZI, assistante RH

Charlotte ROUX VERONE, comptable

Service hébergement

Anaïs BELAÏB, éducatrice spécialisée

Audrey BERGER, CESF

Tania BRITO, assistante sociale

Dorian CHACON, animateur socio-culturel

Emeline DIARRA, éducatrice spécialisée

Marie-Thérèse MENDY, CESF

Taous OMARI, CESF

Johannie RAFFI, éducatrice spécialisée

Elise RENAISSIO, éducatrice spécialisée

Stéphy ROLAND, éducatrice spécialisée

Céline YOLANT, assistante sociale

Baraa ZAGHDOUDI, CESF

Naomie ZAMORD, CESF

Service insertion

Karine BONNET, monitrice éducatrice

Lydia INNOCENT, éducatrice spécialisée

Lola PEREZ, assistante sociale

Service technique

Karim HAMICHE, agent technique

Samuel MARTEL, agent technique

Sarah RODRIGUES, secrétaire gestion locative

Salariés au 31 décembre 2020